

Sainte-Croix



*conseil communal

PROCES-VERBAL

**Séance ordinaire
du 10 octobre 2022**

Présidence : M. Jean-Michel Bolens
Secrétaire : Mme Mary-Claire André Mollet
Scrutateurs : M. Grégoire Pomey, M. Eric Vuissoz
Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 2 septembre 2022 pour le

lundi 10 octobre 2022 à 19h30
à la salle communale

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Démission(s) - Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022
4. Communications du bureau du Conseil
5. Présentation du projet de la piscine des Replans par la Municipalité
6. Communications municipales
7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'ACRG

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

8. **No 22-06** Rapport-préavis au postulat pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura
9. **No 22-07** Projet de modification du règlement du Conseil communal déposé par M. Stéphane Mermod en rapport avec le/la Secrétaire adjoint.e
10. **No 22-08** Bâtiment de la Rue de la Sagne 17 - Vente de toutes les parts de copropriétés de la parcelle N° 654 de Sainte-Croix
11. **No 22-09** Demande de crédit pour l'adaptation du guidage routier au schéma directeur communal de signalisation et le développement d'un concept de signalisation spécifique aux zones d'activités économiques de la commune
12. **No 22-10** Arrêté d'imposition pour les années 2023-2024
13. **No 22-11** PDCC 1ère étape - Crédit d'étude pour la réfection des chemins agricoles (phases SIA Nos 31 à 41)
14. **No 22-12** Surveillance et investigations complémentaires de l'ancienne décharge « Combe-de-ville »
15. Interpellations, propositions, questions

Le Président :
Jean-Michel Bolens

M. le Président souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers.

Citation

Monsieur le Syndic
Madame la Municipale
Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers communaux
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse
Cher public

En tant que nouveau et humble Président, je souhaite à chacune et à chacun la bienvenue dans le cadre de cette séance du Conseil communal .

Nous tous, membres de l'exécutif et du législatif avons été élus pour servir avec intégrité et sérieux les intérêts de notre région et de leurs habitants; en participant même parfois modestement au bon fonctionnement de notre Commune , nous devons donc à cet électorat d'honorer sa confiance au plus près de notre conscience et de nos compétences. Je souhaite également que les débats se déroulent sous l'égide du respect d'autrui, de leurs idées et de leurs sensibilités ; les divergences d'opinions étant naturellement et heureusement humaines ne seront pas empreintes d'agressivité, nous sommes tous là pour oeuvrer dans le cadre des fonctions qui nous sont attribuées et ce, pour le bien de nos institutions et de notre population . Alors, tirons tous à la même corde, soyons cohérents, constructifs, avec le souci d'améliorer ce qui doit l'être et de magnifier ce qui l'est déjà. Pour être plus terre à terre, lorsque je vous donnerai la parole, approchez-vous absolument d'un micro adjacent, non seulement pour que chacun puisse profiter de votre riche intervention, mais également par respect pour les personnes suivant les débats via le support proposé . Dans la mesure du possible, notre Secrétaire communale apprécierait une rédaction de vos interventions . Dans l'exercice de cette nouvelle fonction, j'en appelle à votre indulgence lors des immanquables petits couacs pouvant survenir. Je vous remercie de votre confiance et me réjouis de collaborer avec chacune, chacun d'entre vous.
Fin de citation.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

41 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 14 sont excusé-e-s

Sont excusées :

Pour le PS-Les Verts : Mme Stéphanie Bassi, Mme Béatrice Béguin, Mme Ella Leguéré, Mme Sonia Joseph, Mme Marion Tanner, M. Edouard Nekaka, M. Jean-Samuel Py, M. Jean-Claude Piguet

Pour le PLR-VL : Mme Elena Court, M. Olivier Favre, Mathieu Büchli

Pour l'UDC-Ind : Mme Noémie Augsburg, M. Laurent Buchs et M. Jean-René Marguet

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Citation de M. Le Président

J'en profite pour saluer le retour parmi nous de M. Pierre-Alain Gerber et d'avoir une pensée pour M. Jean-Samuel Py, hospitalisé, il vous transmet ses pensées et ses meilleures salutations.

Fin de citation.

M. le Président demande l'acceptation de l'ordre du jour, l'OJ est accepté à l'unanimité à main levée.

2. Démissions et Assermentation(s)

M. le Président informe le Conseil des démissions de Mesdames Ella Leguéré et Natacha Renevey et procède à la lecture des deux lettres de démission. La place vacante de Madame Leguéré sera repourvue au prochain Conseil du 12 décembre 2022.

Le groupe PLR-VL présente M. Paulo Batista en remplacement de Mme Corinne Jaquier.
Le groupe UDC-Ind présente M. Stefan Boegli en remplacement de Mme Natacha Renevey.
Messieurs Batista et Boegli étant respectivement les premiers viennent-ensuite lors de la dernière élection du Conseil communal, nous pouvons donc les élire tacitement.

M. le Président invite Messieurs Paulo Batista et Stefan Boegli à s'avancer.
L'assemblée se lève, M. Paulo Batista et M. Stefan Boegli prêtent serment.

M. le Président leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle.
Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors de 39 à 41 membres présents.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022

M. le Président transmet qu'une erreur de formulation s'est glissée en page 16, dernier alinéa, du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2022. Madame la Municipale Rachel Gueissaz souhaite une correction de la terminologie en ligne 3 de cet alinéa, il ne faut pas lire « pour ce qui est du manque d'énergie... mais il faut lire « pour ce qui est des mesures d'économie d'énergie... ».

M. le Président ouvre la discussion au sujet du procès-verbal du 20 juin 2022.

La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.

Le procès-verbal est adopté, avec sa petite modification, par vote électronique à **39** oui par vote électronique (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

4. Communications du bureau du Conseil

M. le Président communique les dates des prochains conseils : le 12 décembre 2022, le 20 mars 2023, le 19 juin 2023 et des prochaines commissions : les lundi, mardi et mercredi 21, 22 et 23 novembre 2022.

M. le Président demande à ce que les futures commissaires soient attentifs au fait que la numérotation progressive des préavis ne correspond pas nécessairement avec celle des dates. Les préavis seront communiqués au plus tard le 1^{er} novembre 2022.

M. le Président communique que la prochaine réunion du bureau initialement prévue le 3.11.22 sera repoussée au 7.11.22. Ce délai supplémentaire permettra aux groupes de pouvoir mieux cibler les commissaires par rapport aux thématiques des divers préavis.

Citation

Je vous rappelle également que nous avons tous des charges à respecter; je demande ainsi aux commissaires désignés d'honorer les séances par leur présence, de se faire remplacer et excuser lors d'inévitables empêchements.

Nous avons décidé de poursuivre les retransmissions des séances du conseil pour l'année 2023, le montant y dévolu est porté au budget ; sous réserve de son acceptation ou non, la société « HStudio » sera à nouveau mandatée pour ce service.

Fin de citation.

5. Présentation du projet de la piscine des Replans par la Municipalité

M. le Président donne la parole à **Monsieur le Municipal Sylvain Fasola**.

Citation

Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

En mars dernier, votre Conseil a octroyé le crédit d'étude nécessaire à la première phase du projet de rénovation de la piscine. Une des attentes de la commission et du Conseil était que nous fassions un retour notamment une fois que nous aurions un peu avancé dans cet avant-projet. Nous avons la chance ce soir d'avoir M. Olivier Troyon, en charge du dossier pour le bureau AA qui va nous faire une petite présentation de l'avancée de cet avant-projet.

Il s'agit bien d'un avant-projet, M. Troyon vous expliquera en détail le travail réalisé jusqu'ici. Nous ne sommes pas du tout sur quelque chose de définitif mais c'est pour que vous puissiez voir un peu l'avancement des réflexions qu'on a autour de ce projet de réfection de la piscine, notamment des besoins et des volumes qui seront nécessaires pour ce bâtiment. Ensuite Monsieur le Municipal Pahud et moi-même seront à votre disposition si vous avez des questions, pas trop précises, étant toujours dans un avant-projet mais pour répondre à des éventuelles interrogations. Je cède la parole à Monsieur Troyon.
Fin de citation.

Présentation donnée de la part de M. Olivier Troyon jointe en Pdf. au Procès-verbal ainsi que ses commentaires pour chaque slide.

M. Le Président ouvre la discussion : Y-a-t-il dans la salle des questions relatives à cette intéressante présentation ?

M. Steve Benoit remercie M. Troyon pour la présentation. Il demande si un local pour les écoles serait prévu ? Si on aimerait permettre aux jeunes d'aller aussi dans les activités, pour les vestiaires, par exemple, est-ce qu'il pourrait y avoir un local sur les deux locaux prévus pour les échanges de familles et les personnes à mobilité réduite, un local un peu plus gros pour accueillir les bambins ?

Point de vue sécuritaire, (étant chef technique pour la société suisse de sauvetage) depuis les zones à risque comme les plongeurs, est-ce qu'il y a une zone rapide pour pouvoir aller à l'infirmerie sans devoir monter et descendre des escaliers, et accéder aussi rapidement entre l'infirmerie et les ambulances, est-ce qu'il y a possibilité également de protéger cette zone des regards, par exemple des familles en train de manger à la cafétéria pour éviter que des jeunes voient passer des gens sur des civières ?

M. Olivier Troyon répond qu'il y a des accès directs à l'infirmerie sans passer par les zones publiques. C'était l'idée aussi de travailler plein pied pour éviter des embûches, comme des escaliers ou marches par exemple. Il faut aller d'un bout à l'autre de l'installation, bien sûr, mais si on traverse la place sèche, on arrive directement, avec un brancard par exemple, et sans embûche à l'infirmerie. Celle-ci a un accès direct intérieur sur la place des secours, sans passer par la zone publique du restaurant ou autres détours.

Concernant les classes, on part sur des moyennes de fréquentation, pas sur des exceptions, mais cela peut être peaufiné dans la phase suivante. Ici, il y a 6 cabines vestiaires pour filtrer. Donc même pour une classe de 24 cela reste assez rapide en trois vagues et il y a des casiers en suffisance. Selon les normes, il en faudrait 23 au minimum pour les mètres carrés d'eau, mais là on en offrira facilement une quarantaine, voir une cinquantaine pour, justement, répondre à ce phénomène-là. Il y en aura de toutes tailles aussi, car, par exemple, une dame qui vient avec ses enfants ne voudra pas plusieurs vestiaires mais plutôt un assez grand pour elle et ses enfants.

Monsieur le Municipal Yvan Pahud remercie M. Troyon du bureau AA pour la présentation de ce projet, malgré les problèmes techniques dus à la présentation.

Citation

La Municipalité est fière de vous présenter une sorte d'avant-projet, il ne faut pas prendre ce projet comme définitif. Le projet va évoluer encore mais la Municipalité avait à cœur de vous présenter ce soir cet avant-projet. Vous avez remarqué qu'il est porté par deux municipaux. J'ai l'honneur de travailler avec mon estimé collègue, Sylvain Fasola sur ce projet, qui est en charge des bâtiments et pour ma part des infrastructures sportives. Ce projet s'inscrit dans ce que nous vous avons présenté, un projet simple, une toiture à deux pans, une construction en bois, pas de chichis, des locaux les plus simples possibles, et surtout un concept peu coûteux à l'entretien et à l'utilisation de la société qui va l'utiliser. Je pense que votre question est le développement du tourisme 4-saisons. Nous sommes en contact avec une société du nord vaudois qui est active dans les loisirs pour développer sur le site de la piscine une activité qui offrira du loisir 4-saisons en tous cas 3-saisons car nous comptons avoir de la neige l'hiver mais qui sera capable d'accueillir des touristes en 4-saisons. On ne peut pas vous en parler plus ce soir car nous sommes en contact avec eux en ce moment. Mais dès que ce projet sera plus avancé, nous nous ferons un plaisir de vous le présenter. Ce site s'inscrira vraiment dans un développement 4-saisons, voilà ce que je voulais vous apporter comme complément ce soir.

Fin de citation.

M. Luthringer remercie de la présentation qui donne vraiment envie et remercie également pour ces compléments d'information. Dans le préavis, le budget était de 3,7 millions de francs, avec une bonne surprise

-30% et avec une mauvaise surprise +30%. Par rapport à cet avant-projet qui paraît bien adapté, pouvez-vous nous en dire plus ou pas ?

M. Fasola répond qu'il est bien clair qu'on est dans la phase d'avant-projet et on a besoin justement d'avoir ces éléments qui, comme l'a dit M. Pahud ne sont pas définitifs mais pour avoir une projection pour pouvoir demander après des évaluations, des tarifications proches de la réalité de ce qu'on obtiendra à la fin, c'est l'objectif. Nous ne les avons pas encore aujourd'hui car on a validé il y a à peine une semaine et demi ces derniers éléments donc nous n'avons pas aujourd'hui une projection précise. Nous avons également demandé au bureau d'architecte AA d'obtenir les informations au niveau technique, comme par exemple, est-ce qu'il faut une grosse ou une petite chaudière ? Est-ce qu'on fait du chauffage combiné entre la piscine et le bâtiment ? ou est-ce que c'est 2 systèmes de chauffage distincts car ce serait une option écologique ou économique intéressante ? Nous n'avons pas encore ces chiffres-là.

M. Troyon complète que, le souci tant des municipalités, de la société et de nous-mêmes est d'être sensible à ce problème et que le projet se voulait rationnel sur tous les plans, constructif, énergétique. Il y a toujours une relation entre le coût d'investissement en rapport au coût de fonctionnement. C'est un ratio et il y aura des choix à faire. Pour l'instant, les surfaces proposées sont dans le programme demandé, pour rassurer.

Concernant l'actuelle augmentation du coût des matériaux et de fait du bâtiment, personne ne peut le dire aujourd'hui. Le but est de maintenir les coûts au plus bas et au plus près du préavis présenté.

M. Bez trouve le projet très intéressant par rapport à la gestion de la restauration.

Citation

Gérer une piscine est un métier et c'est très compliqué, pour ma part, j'ai géré la piscine de Bellerive à Lausanne. Il y a des dimanches où vous faites 30,000 francs de caisse et le lundi vous faites 16 francs.

D'avoir un restaurant couvert permettra à celui qui tiendra la piscine de gagner un peu d'argent car il faut arrêter de faire croire aux gens qu'on peut gagner de l'argent en tenant une piscine, c'est très compliqué. Il faut être un peu plus vigilant sur qui tient la piscine ou surtout sur qui va gérer la restauration. J'ai eu dernièrement de très mauvais retour que ce soit des touristes ou des gens de la région. C'est un métier, comme chalet d'alpage ou traiteur, c'est des métiers différents suivant ce que l'on fait. C'est une bonne idée d'avoir pensé à un restaurant intérieur qui pourrait peut-être ouvrir au mois d'avril et fermer au mois d'octobre car dans la région, on est toujours en manque de restauration. Pour ce qui est des écoles, à partir du 15 juin au 15 septembre, on les voit presque plus au Grand Hôtel des Rasses alors qu'ils viennent une fois par semaine.

Fin de citation

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

6. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Nicolas Sandoz en qualité de forestier-bûcheron au Secteur des forêts, pour un contrat de durée déterminée du 1er août au 30 novembre 2022 ;
- M. Vitor Almeida Machado, mis à disposition à 100% par le CGPI (Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion), du 26 septembre 2022 pour une durée de 6 mois, en qualité d'employé polyvalent au Secteur des travaux;
- Mmes Sylvie Kohler, Séverine Simonin et Magalie Sonnefraud Hurter en qualité de patrouilleuses scolaires, avec effet au 1er octobre 2022.
- Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions. La Municipalité félicite chaleureusement : Mme Margaux Dufaux pour l'obtention de son CFC d'employée de commerce; Mme Ella Leguéré pour l'obtention de son CFC de médiaticienne;

MM. Léonard Gueissaz et Nicolas Sandoz pour l'obtention de leur CFC de forestier-bûcheron. Nous leur formulons tous nos meilleurs vœux pour leur avenir professionnel

Emplois d'été

- Durant la période du 20 juin au 19 août 2022, plus d'une vingtaine de jeunes âgés de 15 à 22 ans ont travaillé dans différents services communaux, comme la déchèterie, les travaux, les bâtiments ou la conciergerie, à la satisfaction de chacun. Pour des raisons de sécurité, l'âge minimum d'engagement a été fixé à 15 ans révolus

Calendrier 2023 des séances ordinaires du Conseil communal et de la Commission de gestion

- Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2023 sont prévues les lundis 20 mars, 19 juin, 9 octobre et 11 décembre, sous réserve de modifications. La semaine de la Commission qui va traiter de la gestion 2022 a été fixée du 1^{er} au 5 mai 2023

Inventaires des archives communales

- A la suite de la réorganisation de nos archives communales et afin de valoriser ce patrimoine documentaire, l'inventaire est désormais disponible du grand public sur la plateforme vaud.archivescommunales.ch, <https://vaud.archivescommunales.ch/fonds-ancien-inventaire-de-2001-complete-des-2020>. Cet outil utilisé par plusieurs communes vaudoises est proposé par l'Association vaudoise des archivistes.

Dépouillement par lecteur optique

- Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques RLEDP, l'introduction du bulletin unique pour les élections selon le système majoritaire oblige les communes à revoir leur processus de dépouillement et cela avant les élections fédérales 2023. Kaiser Data, fournisseur agréé par la Confédération, fournit la solution SuisseVote. Ce scanner à lecteur optique pourra également être utilisé dans le cadre de votations fédérale, cantonale ou communale. En lieu et place du oui/non manuscrit, une case à cocher sera utilisée par l'électeur. Certaines communes du Canton sont déjà dotées de ce genre de numériseur. Un scanner a été mis au budget 2023, afin qu'il soit fonctionnel lors des scrutins de mars ou juin 2023.

Révision de l'Annexe au Règlement du fonds communal d'encouragement pour le développement durable

- Face à la hausse constante enregistrée ces dernières années des demandes de subsides pour l'installation de panneaux solaires, la Commission des énergies s'est attelée à la révision de la distribution du budget disponible 3 pour le développement durable. Une nouvelle échelle de calcul a été définie, afin de permettre à un plus grand nombre de propriétaires de bénéficier de ce financement. Parallèlement, la subvention pour l'achat d'un abonnement de transport demi-tarif a été augmentée à Chf 60.-- (50 abonnements), et une nouvelle subvention de Chf 500.-- valable sur un abonnement général de 12 mois est proposée (20 abonnements). Par ces mesures, la Commission désire favoriser non seulement les propriétaires, mais également les locataires dans leurs démarches de transition écologique. Ces modifications entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain et l'Annexe modifiée est jointe aux présentes communications municipales. Réponse à la Pétition pour la protection de l'aigle royal et autres rapaces Dans sa séance du 15 août 2022, la Municipalité a pris copie de la pétition adressée au Bureau du Conseil Communal et qui lui a été transmise pour analyse en date du 20 juin 2022. Cette pétition demande au Conseil communal et à la Municipalité : 1. De suspendre immédiatement le permis de construire délivré à Romande Energie Le droit vaudois ne contient pas de dispositions qui permettent de « suspendre » un permis de construire entré en force, la suspension prévue à l'art. 25 LPA-VD ne concernant que des procédures en cours. 2. Et de mandater une instance indépendante pour mener une étude complète sur l'impact de ces éoliennes

sur tous les rapaces dont l'habitat comprend tout le territoire de la Commune de Sainte-Croix Suite à l'Arrêt du 2 mars 2015 du Tribunal cantonal demandant des compléments d'étude sur l'avifaune, Lionel Maumary, du bureau Ecoscan SA, a été mandaté pour compléter le rapport d'impact sur l'avifaune datant de 2008. Cette étude a été complétée par un suivi de la migration diurne et nocturne à l'aide d'un radar par la société française Biotope sous la direction de CSD Ingénieurs. Cette étude ayant été réalisée sous la responsabilité du Département de l'environnement et de la sécurité (DES) du Canton de Vaud (actuelle Direction générale de l'environnement (DGE)), la Municipalité a décidé de transmettre ladite pétition à la Direction générale de l'environnement (DGE) pour toutes suites utiles.

Réponses aux questions du Conseil communal du 20 juin 2022

- M. Michael Mollet demande s'il est possible de faire des macarons pour les habitants pour stationner sur le parking du Platon. Actuellement, la Municipalité n'a pas prévu de macarons pour l'usage du parking du Platon. Pour rappel, ce parking est mis gratuitement à disposition des voitures de tourisme pour une durée maximale de 7 jours du moment que le véhicule est porteur de ses plaques d'immatriculation. Une réflexion quant à la mise en œuvre d'un plan de stationnement avec des temps de parcage par zone (30 minutes, 1 heure, 2 heures, longue durée), ainsi que l'élaboration d'un règlement communal sur le stationnement privilégié devront être entreprises lors du réaménagement du secteur de la Gare et de la création d'un éventuel P+R.
- Mme Dominique Schmid et M. Laurent Buchs interviennent suite à l'arrêt de l'activité de taxi à Sainte-Croix et si la Municipalité envisage une solution. Cela pose un problème pour de nombreuses personnes. La Municipalité est consciente de ce problème et présentera au Conseil communal de décembre, un préavis "Règlement concernant le service de taxi" qui régira le service de taxi sur le territoire communal, selon la législation en vigueur. Cependant, la Municipalité recherche activement des personnes ou entreprises intéressées mais sans succès jusque-là, avis aux amateurs !
- M. Thierry Luthringer évoque les annonces pessimistes sur un manque d'énergie cet hiver et demande si des mesures d'économie sont prévues pour pallier le manque qui semble être annoncé. La Commune de Sainte-Croix participe à l'effort collectif d'économies d'énergie par une série de mesures : 4 - Optimisation et adaptation de la température des bâtiments communaux à l'utilisation des locaux, y compris écoles et salles de gym ; - Sensibilisation des employés communaux à l'extinction des appareils électroniques et des luminaires lorsqu'ils ne sont plus utilisés ; - Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 dans certains quartiers et hameaux de la Commune, sous réserve d'impératifs techniques et de sécurité ; - Incitation aux commerces et entreprises locaux d'éteindre leurs vitrines et enseignes lumineuses de 23h00 à 5h00. La période des fêtes approche à grands pas et la Municipalité a décidé de faire preuve également de sobriété en matière d'éclairage de Noël. Ainsi, un seul sapin sera illuminé par village. Malgré le risque de pénurie énergétique annoncé, il est important pour nous de conserver ce symbole décoratif et festif après deux années durant lesquelles les réjouissances familiale et amicales de fin d'année n'ont pas pu être célébrées comme d'habitude du fait de la pandémie.

M. le Syndic Cédric Roten communique l'information suivante :

Citation

Information concernant la SI Manufacture Reuge SA.

Reuge SA, seul locataire de la SI Manufacture Reuge SA, a subi 2 années COVID, 2020 et 2021, difficiles en raison de la fermeture des marchés liés au tourisme.

La perte de l'exercice 2021 qui provient de l'abandon d'une partie des loyers, a mis la société SI Manufacture Reuge SA en situation de surendettement selon l'article CO 725 al. 2 comme indiqué dans le rapport de révision présenté à l'Assemblée Générale du 2 septembre 2022.

Afin de régulariser cette situation, une Assemblée Générale extraordinaire a été convoquée pour le 28 octobre devant notaire dans laquelle Melody Investment Co s'est engagé à augmenter le capital-actions par conversion de créance. Cette mesure d'assainissement a été annoncée au juge et validée par l'organe de révision en charge du contrôle des comptes. Cela n'a pas d'impact sur la valeur des actions
Fin de citation

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

7. Nomination d'un membre au Conseil intercommunal de l'ACRG

Citation

Pour rappel, cette commission est composée de 4 représentants PS-LV, de 3 PLR-Verts- Libéraux et de 2 représentants pour le groupe UDC-Indépendants.

Suite à la démission de Mme Natacha Renevey, une place est à repourvoir au sein du groupe UDC et Indépendants, je demande à sa Présidente, Mme Francesca Biermann si elle a l'une ou l'un de leurs membres à présenter ?

«Stéphane Cornuz,»

- Y a-t-il dans la salle d'autres propositions? Y a-t-il des oppositions?

Nous félicitons donc M. Cornuz pour sa brillante élection et lui souhaitons de fructueux débats au sein de cette Association !

Nous poursuivons avec la série des préavis ;

En préambule, je vous rappelle que nos débats sont retransmis extra-muros sur d'autres supports ; je pourrai alors comprendre la frustration de ces spectateurs attentifs et passionnés s'ils n'entendent que les conclusions des préavis ; donc à titre purement personnel, je vous encourage à donner lecture de vos rapports, vous y avez passé du temps, ils sont de qualité, soyez-en ainsi remerciés. Encore une fois cela n'engage que moi et vous avez toujours le droit selon le règlement communal de demander la non-lecture de votre rapport.

Je n'en somme pas moins Madame la conseillère Maria Caramia de venir faire la lecture de son rapport !

J'rigole bien sûr ; venez en toute décontraction et sans pression nous faire savourer votre délicieux texte et selon la formule consacrée..: bonne lecture !

Fin ce citation

8. No 22-06 Rapport-préavis au postulat pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura

Le rapport de la commission est lu par **Mme Maria Caramia**, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 22-06 s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 à 19H00 à la salle du Cochet. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Stéphane Flückiger, Marcel Cloux, Francesca Biermann (en remplacement de Louis Cruchaud), Jean-René Marguet (en remplacement d'Emilien Gueissaz) et de la rapportrice soussignée. Thierry Magnin était excusé et non remplacé, Ella Leguéré était absente non remplacée.

La Municipalité était représentée par Madame Rachel Gueissaz et par Monsieur Stéphane Champod. Tout le monde se posait la question suivante : pourquoi faire une commission ce soir alors que le groupe de travail, pour la mobilité et des transports publics, faisant partie du Masterplan, se réunit le 28 septembre prochain. Madame Rachel Gueissaz nous répond que ce rapport-préavis est une réponse au Conseil Communal sur le postulat déposé. Une coordination a eu lieu avec les Communes de Bullet et Mauborget. Le groupe de travail,

pour le Masterplan, qui s'occupe des parkings et de la mobilité sur le Balcon du Jura vient d'être formé. Il y a beaucoup de choses qui sont en cours mais qui démarrent seulement maintenant. Elle nous informe aussi que l'Allô Bus n'existera plus le week-end dès décembre 2022 mais sera remplacé par des bus à horaire fixe à l'année. Monsieur Stéphane Champod précise qu'un postulat demande à la Municipalité de se positionner par rapport à ce dernier. Les conclusions du groupe de travail pour la mobilité et des transports publics, au niveau du Masterplan, seront communiquées au Conseil Communal en temps voulu.

CONCLUSION La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide - de prendre acte du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat pour une gestion coordonnée et moderne des parkings lors de grosses fréquentations hivernales sur le Balcon du Jura.

La rapportrice Maria Caramia

Fin de citation

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-06. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **39** oui et **1** abstention par vote électronique.

9. No 22-07 Projet de modification du règlement du Conseil communal déposé par M. Stéphane Mermod en rapport avec le/la Secrétaire suppléant.e

Le rapport de la commission est lu par **M. Andreas Zurbrügg**, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 22-07 s'est réunie le mardi 20 septembre à 20h à la Salle du Cochet. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Nathalie Jaccard PS-LV Zakaria Dridi PS-LV Olivier Troyon en remplacement de Luzia Bernshaus PLR-VL Elena Court PLR-VL Caroline Thierstein UDC-Ind Jean-René Marguet UDC-Ind et du rapporteur soussigné.

La Municipalité était représentée par Messieurs Cédric Roten et Stéphane Champod. Nous les remercions vivement pour les explications qu'ils nous ont données.

Avant d'entrer dans le vif des discussions, il semble important de corriger le titre du préavis, qui parle du / de la secrétaire adjoint.e et non pas du / de la secrétaire suppléant.e comme demandé dans les modifications proposées. Le bon titre du préavis devrait donc être : « Projet de modification du règlement du Conseil communal déposé par M. Stéphane Mermod en rapport avec le/la Secrétaire suppléant.e » Monsieur Cédric Roten nous explique que le préavis dont nous traitons a été proposé par la Municipalité parce qu'elle est seule apte à proposer une modification du règlement du Conseil Communal, mais qu'elle l'a fait sur demande du Conseil communal. Il rappelle que la Municipalité s'est retirée de certaines tâches assumées auparavant qui étaient de la compétence du Conseil communal, souhaitant par là une meilleure séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, donc la Municipalité, et la Législative, le Conseil communal. Le bureau du Conseil a notamment repris la gestion des votations et la gestion administrative de son bureau (ordre de jour Conseil communal, convocations, etc.). La Commune reste certes à disposition et en soutien, mais le bureau du Conseil communal a vu ses tâches se complexifier, et, avec une présidence qui change tous les ans, il s'est avéré indispensable d'avoir

des personnes qui connaissent le travail et qui peuvent assurer la continuité, en l'occurrence les secrétaires du Conseil communal. Dans sa séance du 21 juin 2021, le Conseil communal a accepté le préavis 21-04 qui prévoyait une valorisation du poste du / de la secrétaire du Conseil communal et a fixé sous chiffre 4 de ses conclusions la rémunération de la /du secrétaire suppléante. Vu que tout acte du Conseil communal doit reposer sur une base légale, il convient donc de compléter le règlement actuel du Conseil communal et d'y introduire le poste de secrétaire suppléant.e Sur la question d'un commissaire ce que c'est la séance constitutive du 26 mai 2021 dont est fait référence dans le présent préavis, M. Champod répond qu'il s'agit de la séance d'assermentation du nouveau Conseil communal avec le Préfet et qu'il est de coutume qu'à chaque dernière séance de la législature l'ancien conseil communal fixe les rémunérations pour la prochaine législation, ce qui évite que in fine le Conseil décide sur ses propres rémunérations. Si en général toutes les personnes présentes étaient d'accord qu'un ou une secrétaire suppléant.e était important.e et que ce poste a dans les faits déjà été introduit et existe donc, certains ressentaient un excédent de formalisme et se posaient la question qu'est-ce que la modification du règlement proposée et demandée allait changer. La réponse donnée par M. Champod était qu'on régularise la fonction et qu'on officialise un état de fait. Après discussion, les membres de la commission proposent par 6 oui et 1 abstention d'accepter le préavis tel que proposé, soit CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante : LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- d'adopter les modifications des articles nos 11, al. 2, 12, al. 1,14, al. 2,17, al. 1 ch. 14 du règlement du Conseil communal de Sainte-Croix - version octobre 2018;
- d'adopter l'ajout de l'article 35a au règlement du Conseil communal de Sainte-Croix - version octobre 2018;
- de charger la Municipalité de faire approuver ces modifications par le Département concerné.

Le rapporteur Andreas Zurbrügg

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

Les modifications des articles 11, al. 2, 12, al. 1,14, al. 2,17, al. 1 ch. 14 sont acceptées à l'unanimité.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-07. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 39 oui par vote électronique (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

10. No 22-08 Bâtiment de la Rue de la Sagne 17 - Vente de toutes les parts de copropriétés de la parcelle N° 654 de Sainte-Croix

Le rapport de la commission est lu par **M. Dylan Breitler**, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 22-08 s'est réunie le mardi 20 septembre à 19h en salle Alexei Jaccard. Elle était composée de Mesdames Isabelle Dessonnaz, Marion Tanner et de Messieurs Eric Jutzet Bassi (remplaçant de Pierre-Alain Gerber), Steve Benoît et du rapporteur soussigné. Messieurs Tristan Merminod et Jean-Bruno Wettstein, rapporteur, étaient absents et excusés.

La Municipalité était représentée par MM Cédric Roten et Sylvain Fasola. M. Stéphane Champod, secrétaire municipal, était également présent.

Ce préavis est en quelque sorte la suite du préavis n° 22-02, où il était question de la vente du lot n°4 du bâtiment de la Sagne 17. Par la suite le groupe Baud a fait une offre pour l'achat de l'ensemble des parts de copropriétés des lots restants, sauf la partie appartenant au Journal de Sainte-Croix, qui est propriétaire de ses lots. Alfred Müller SA, propriétaire de 779/1000 des parts a fait part à la Municipalité de son souhait de vendre l'intégralité de ses parts. Les prix ont été fixés à 1'080.- le m2 et 3'500.- la place de parc, ce qui nous amène à un prix total

du bâtiment établi à 3'301'980.-. La commune étant propriétaire des 221/1000 restants, le produit de la vente s'élèverait à 729'738.-. Messieurs Roten, Champod et Fasola nous expliquent que cette vente serait idéale car elle permettrait une entrée d'argent exceptionnelle pour la Commune, que l'acheteur qui est un groupe international et fiable souhaite s'implanter durablement, et va offrir une cinquantaine de nouvelles places de travail ainsi qu'une visibilité bienvenue pour la commune. **CONCLUSION** La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

• D'autoriser la Municipalité à vendre ses parts en copropriété de la parcelle n° 654 de Sainte-Croix, soit les 221/1000 des lots PPE n° 1, 2, 3, 6, 7 et 8, pour un montant total de Chf 729'738.-.

Sainte-Croix, le 21 septembre 2022. Le rapporteur, Dylan Breitler.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Steve Benoit intervient :

Citation

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et communaux, mesdames et messieurs, nous souhaitons permettre à notre économie locale de se développer d'attirer d'autres entreprises ainsi, que de permettre la création de nouvelles synergies. Nous sommes conscients, que beaucoup d'entreprises locales emploient des frontaliers, certes c'est une manne financière directe pour nos finances, mais pour cette entreprise, nous souhaiterions grandement voir des employés résidents en Suisse accéder en priorité à ces nouveaux postes. Les retombées économiques étant plus importantes sur le long terme. De plus, nos centres de formations tel que le CPNV regorgent de nouveaux talents qui ne demandent qu'à faire leur preuve. Le groupe UDC – indépendant soutient ce projet, qui s'il tient ses promesses permettra de créer de l'emploi dans notre commune. Merci.

Fin de citation

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-08. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **33** oui et **7** abstentions par vote électronique.

11. No 22-09 Demande de crédit pour l'adaptation du guidage routier au schéma directeur communal de signalisation et le développement d'un concept de signalisation spécifique aux zones d'activités économiques de la commune

Le rapport de la commission est lu par **M. Patrice Bez** en remplacement de M. Laurent Buchs, rapporteur et de Mme Noémie Augsburgers, tous deux excusés.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 22.09 s'est réunie le mardi 20 septembre 2022 à 20h00 à la salle Alexei Jaccard. Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Monsieur Patrice Bez, Mathieu Büchli, Edouard Nekaka, Sonia Joseph, Tsetsegdelger Heintz, Noémie Augsburgers, et du rapporteur Laurent Buchs.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel Pesenti, Monsieur Yvan Pahud est excusé. Monsieur Jean-François Gander était également excusé.

Monsieur Pesenti nous a expliqué que ce projet avait été commencé en 2015, les panneaux touristiques avaient été mis à jour. En 2ème phase, il est de convenance de mettre à jour les panneaux signalétiques. Monsieur Pesenti affirme qu'actuellement nous entreprenons cette deuxième phase, en rappelant que la première avait été financée par le canton. Les conseillers ont posé plusieurs questions, notamment quant à l'utilité de changer tous les panneaux d'un coup, ne serait-ce pas judicieux de changer les panneaux petit à petit et seulement de modifier ou rajouter les panneaux manquants sans engager des montants exorbitants. Le Municipal nous précise que le but est d'uniformiser la signalisation. Une réponse a été émise au Municipal qu'il ne s'agit que de quelques panneaux et non de tout le village. Il a été expliqué que le fait de changer tous les panneaux d'une seule fois peut porter préjudice pour l'avenir, car si dans plusieurs années le canton décide de changer les normes, il serait alors nécessaire de tout rechanger les panneaux à nouveau. De plus, la Municipalité nous a dit que la pose des panneaux était à la charge des employés communaux. Lors de la discussion, un conseiller communal a signalé que le montant de CHF 1'745 pour poser 135 panneaux était impossible. La discussion a été assez controversée, il en résulte que le rapporteur a proposé de passer aux votes. Le résultat des votes se compose ainsi : 3x NON 2x OUI 2 x ABSTENTION.

CONCLUSION La commission vous recommande sur majorité de la commission de refuser le préavis. La séance est clôturée à 20h50.

Le rapporteur
Laurent Buchs
Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Steve Benoit intervient :

Citation

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux et communaux, Mesdames et Messieurs, Premièrement, 137'000.- CHF à l'heure où l'on parle d'augmentation de prix du gaz, de l'électricité, la somme que représentent ces panneaux est importante et difficilement justifiable aux yeux des concitoyens. Dans un deuxième temps, l'analyse des différents problèmes ayant déjà été effectuée. Si nous nous basons sur les chiffres relevés, soit sur un montant total de 137'000.- CHF desquels nous enlevons les coûts d'achat des différents panneaux pour un montant de 100'950.-, le coût d'étude, divers et imprévu est préavisé à quelques 36'000.- qui à notre avis est trop élevé. Troisièmement, l'adaptation de la signalisation étant un investissement non négligeable et se voulant pour l'harmonisation, il serait bien que les entreprises locales, actrices de notre économie, échangent entre elles, via la SIC sur ce thème. Ceci afin qu'une offre échelonnée soit proposée, par exemple, dans le domaine de la restauration et ou l'accueil. La Spartan ayant eu lieu, beaucoup de participants, motifs financiers exclus ont dû se rendre en France voisine pour manger le lundi ou prolonger leur week-end en faisant des activités. Et finalement, les besoins étant déjà identifiés, il y aurait lieu de remplacer la signalisation de manière échelonnée et non pas d'un bloc, en sélectionnant un panel de signaux types et en intégrant ces changements, lors des réfections de routes, carrefours ou zones. Le groupe UDC et indépendant n'est pas opposé à un tel projet qui permet de mettre en visibilité nos entreprises, mais propose aux vus des points préciter, de renvoyer l'objet en municipalité.

Fin de citation

Mme Francesca Biermann précise que le rapporteur est bien Laurent Buchs et non Patrice Bez qui a lu le rapport. M. Patrice Bez confirme cela.

Monsieur le Syndic Cédric Roten explique que ce préavis répond à une préoccupation du Conseil communal.
Citation

On nous a demandé plusieurs fois de revoir notre signalisation et répond aussi à une préoccupation de la population qui nous a fait savoir que notre signalisation ne fonctionnait pas. Il y a tout un travail qui s'est fait avec les trois communes du Balcon du Jura par rapport à cette signalisation. On nous dit de ne pas changer les panneaux d'un coup, de le faire petit à petit mais on voit maintenant que le problème qu'on vit actuellement c'est parce qu'on a fait petit à petit, c'est qu'il y a une multitude de panneaux, il n'y aucune logique dans les panneaux qui ont été mis. Ce qui vous est demandé ici, dans la première partie de l'étude, c'est de faire un nettoyage des panneaux. Il y a tout un travail qui a été fait sur une identification des voies importantes et de faire une signalisation qui prend en charge ces différents éléments. Vous parlez des entreprises, alors, effectivement, il faudra qu'on mette les entreprises autour de la table et cela fait partie justement d'une partie du financement qui est demandé pour le crédit d'étude, C'est justement de faire ces réunions avec les entreprises pour discuter avec elles, pour voir effectivement quels sont leur besoin et quels seront les panneaux dont elles auront besoin. Il faut savoir qu'une partie de ce financement est pris à hauteur de 50% par le Canton. Donc, on parle de visibilité et effectivement on a de la peine à savoir où se trouvent nos musées, nos restaurants actuellement et je pense que la solution qui vous est proposée là a un coût mais on parle de 135 panneaux. Il y a un travail qui doit être fait avec les entreprises, actuellement c'est les communes qui vont prendre en charge les panneaux des entreprises mais si vous refusez ce préavis, une entreprise qui voudra mettre son panneau devra venir voir la Commune et devra financer l'étude et devra financer le panneau. Nous avons voulu être un peu proactifs par rapport à cela, de soutenir notre économie en les intégrant pleinement dans le préavis qui vous est soumis là. Merci. La Municipalité vous encourage à accepter ce préavis, le même préavis qui est passé à Bullet pour la partie qui concerne la Commune de Bullet.

Fin de citation.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-09.

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'adaptation du guidage routier au schéma directeur communal de signalisation et le développement d'un concept de signalisation spécifique aux zones d'activités économiques de la commune;
- d'accorder le crédit nécessaire de Chf 137'000.00. Le compte 9141.22.09 est ouvert au bilan à cet effet ;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours;
- d'amortir cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, par le compte 611.3311 sur une période maximale de 15 ans, la première fois au budget 2024.

L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de Chf 10'620.-- la première année en tenant compte des intérêts (1.5 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente Chf 9'750.-- avec une annuité constante.

Celles-ci sont acceptées telles quelles par **26** oui, **8** oppositions et **5** abstentions par vote électronique (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

12. No 22-10 Arrêté d'imposition pour les années 2023-2024

Le rapport de la commission est lu par **Mme Isabelle Dessonnaz**, rapportrice.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis no 22-10 s'est réunie le mercredi 14 septembre 2022 à la salle du Cochet. Elle était composée des conseillères et

conseillers suivant-e-s : Mme Francesca Biermann, M. Dionisio Baptista, M. Thierry Luthringer, M. Basile Geiser, M. Jean-René Marguet et de la rapportrice soussignée. M. Olivier Favre était absent et non excusé.

La Municipalité était représentée par MM Cédric Roten, syndic, et M. Jean-Michel Brandt, boursier communal était également présent. Ils ont pu donner toutes les explications nécessaires et ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions. M. Roten a précisé qu'il représentait la municipalité. Il a résumé le contenu du préavis, soulignant que la péréquation était particulièrement favorable actuellement pour la Commune et que la capacité financière du canton était bonne. La politique communale est de viser une certaine stabilité par rapport aux incertitudes mentionnées dans ce préavis : s'adapter tout en maintenant les investissements prévus. Hormis de douloureuses augmentations à venir, que nous évoquerons plus loin, les seuls points noirs sont l'augmentation des taux d'intérêts, et des frais non budgétés liés à l'état des forêts suite à l'été caniculaire. M. Brandt n'a pu qu'abonder dans ce sens : le ménage courant est conforme aux prévisions, il bénéficie de rentrées extra ordinaires et d'une péréquation qu'il rappelle extrêmement favorable aux régions périphériques. Il est relevé une imprécision dans le préambule du préavis, qui ne parle que de l'année 2023 : c'est une erreur, l'arrêté d'imposition dont nous discutons ce soir porte bien sur 2 ans : ceci apparaît d'ailleurs clairement dans les conclusions, ainsi que dans le formulaire à retourner au canton. Il est rappelé que dans notre commune un point d'impôts équivaut à environ 100'000 francs soit environ 20 francs par habitants. Il est calculé entre les rentrées fiscales et le nombre d'habitants. Les questions ont porté sur - Les emprunts. Ils se montent à 18 millions aujourd'hui. Les gros chantiers génèrent d'importantes sorties d'argent, et les subventions ou remboursement ne se font pas forcément sur la même année civile. - L'évolution des recettes fiscales : les 39,5% évoqués représentent les gens qui ont déjà été taxés pour 2021, et non pas le pourcentage de personnes vivant à Sainte-Croix et qui ne paient pas d'impôts, qui est lui de 30%. C'est le canton qui taxe et vérifie les déclarations. Une Commission d'impôts, représentée par MM Roten, Brandt et Pesenti, vérifie de temps en temps que ce qui est connu à la Commune soit conforme aux déclarations faites. - Les conséquences d'une baisse ou augmentation d'impôts sur la population : elles sont tout à fait proportionnelles aux revenus, et ne favorisent donc pas une classe sociale particulière - Les imputations forfaitaires : elles concernent les revenus sur les placements à l'étranger, pour éviter une double imposition. - Les impôts sur les frontaliers : ils sont plus élevés, car il y a plus de frontaliers, et que la masse salariale a augmenté. Heureusement pour nous le canton de Vaud rétrocède l'argent aux zones frontalières, ce qui n'est pas le cas partout. Le fait de savoir si l'augmentation de cet impôt, de 4,5% aujourd'hui, va être revu ou pas n'est pas connu. Seuls les Permis B vivant en Suisse paient un impôt à la source. Enfin, des discussions ont porté sur les augmentations qui nous attendent (eau, gaz, électricité, assurances maladie) et qui impacteront tant les personnes que les entreprises et la Commune. Une Task Force est actuellement en train de réfléchir au Black Out, soit en bon français : une réunion de crise planche sur les pannes générales d'électricité annoncées : comment les éviter, donc comment économiser, et comment les vivre au mieux si elles devaient arriver. Ainsi que bien expliqué dans le préavis, il ne serait pas envisageable d'augmenter les impôts dans un tel contexte, ni de les baisser au vu des incertitudes pour la suite : le fait de les maintenir au taux actuel n'a donc pas fait réellement débat. La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et vous recommande, à la majorité, d'adopter ce préavis.

CONCLUSION Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- D'adopter l'arrêté d'imposition pour 2023 et 2024 tel que présenté, soit avec un taux de 70.
- De charger la Municipalité de le faire approuver par le Conseil d'état.

Au nom de la Commission, la rapportrice Isabelle Dessonnaz
Sainte-Croix, le 15 septembre 2022

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-10. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **39** oui par vote électronique (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

13. No 22-11 PDCC 1ère étape - Crédit d'étude pour la réfection des chemins agricoles (phases SIA Nos 31 à 41)

Le rapport de la commission est lu par **M. Olivier Guignard**, rapporteur

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La Commission, chargée d'étudier le préavis municipal N° 22-11 s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 à la Salle de la Municipalité. Elle était composée de Mesdames Esther Kiss et Marion Tanner et de Messieurs Moussa Cissé, Jean-Bruno Wettstein, Michaël Mollet et Olivier Guignard rapporteur. Monsieur Sébastien Pavid était absent.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti. Il était accompagné de Messieurs Grégoire Wyss, chef de service et Benoit Margot responsable du secteur forêts. La parole est donnée à la Municipalité qui nous fait part de l'historique de la démarche. M. Margot remet à chacun un plan de la Commune de Ste-Croix indiquant les tracés des chemins agricoles concernés.

On parle en fait de tronçons de voies carrossables d'intérêt pour les activités agricoles et pouvant prétendre à des subventions cantonales et fédérales selon les barèmes des AF (Améliorations Foncières). Il peut donc s'agir de chemins herbeux, de chemins graveleux ou de routes goudronnées. Concernant les directives et procédures légales, il existe plusieurs documents permettant de travailler par secteur d'activité. Par exemple, référence est faite aux améliorations apportées aux pâturages selon PGI (Plan de Gestion Intégré) et qui avait fait l'objet d'un crédit communal en 2015 portant sur la rénovation du chalet du Mt-de-Baulmes Dessous et de l'implantation de réservoirs d'eau avec adduction pour des abreuvoirs au Mt-de-Baulmes et au Cochet notamment. Cette démarche permettait de présenter une demande de crédit globale mais les nouvelles procédures en vigueur pour tout ce qui touche aux domaines agricoles et forestiers sont devenues trop complexes ce qui a poussé maintenant le canton à traiter chaque secteur séparément, soit les bâtiments ou les adductions d'eau ou les chemins agricoles et forestiers. Pour les chemins, c'est le PDCC, Plan Directeur des Chemins Communaux édition mise à jour en 2020 qui nous est présenté et duquel est tiré le plan remis à notre Commission. 2 Cela nécessite une planification par étape en fonction des urgences, de la logique des usages et des finances à disposition. Les partenaires les plus concernés, notamment les agriculteurs ont déjà été consultés à plusieurs reprises et les objectifs de cette 1ère étape sont le reflet de ces discussions. Pour les chemins uniquement, il y a trois étapes échelonnées de 3 ans en 3 ans et c'est la 1ère étape qui nous est présentée par ce préavis 22-11. Elle s'étalera donc jusqu'en 2025. En fait, la durée du projet sera très influencée par les délais légaux de mise à l'enquête avec recours éventuels, procédures d'expropriations et de bornage nécessaires pour l'élargissement de certains chemins qui doivent rester entièrement sur sol communal. A noter que les procédures avec le canton sont déjà avancées avec préavis favorable à obtenir en amont de toutes actions au niveau communal, c'est-à-dire garantie des soutiens de l'Etat dans les procédures légales et l'obtention d'importantes subventions, qui ne seront versées qu'à la fin des travaux. Le crédit demandé de CHF 161'550.- est donc le coût total de l'étude, coût qui sera réduit par la suite à la réception des différentes subventions. Selon le devis d'avant-projet, le coût de la 1ère étape est estimé à CHF 3'800'000.- à +/- 25%. Un montant de cet ordre est déjà inscrit dans le Plan d'investissement 2021-2026. Les appels d'offres sont soumis aux marchés publics ce qui veut dire que toutes les étapes de ce projet seront établies selon les normes SIA jusqu'à la réception des appels d'offres chiffrés par les entreprises ayant répondu aux dossiers déposés sur le site SIMAP. Un 2e préavis sera proposé au Conseil Communal en temps voulu pour obtenir le crédit des travaux. Cette 1ère étape va impliquer 12 km de routes et chemins Ainsi que mentionné en amont, les trois types de structure de ces voies d'accès sont soit des chemins herbeux, des chemins graveleux ou des routes goudronnées. Il y aura des décisions à prendre pour le passage de graveleux à goudronné ou l'inverse comme au bout du tronçon des Praises en direction du Châble, la route sera remise en graveleux depuis la dernière maison. Les études sujettes de ce préavis vont être conduites principalement par des géomètres pour tous les relevés et le bornage à reprendre et aussi pour proposer d'éventuelles modifications de tracés et les passages sur des domaines privés. Le suivi ou l'établissement de servitude de passage sera évidemment cadastré selon les réglementations en vigueur. Les descriptifs des profils des chemins seront exigés et serviront pour lancer les appels d'offres. Il faut savoir que

même pour un trafic très faible, toutes ces voies doivent pouvoir supporter des engins de 40 tonnes et avoir une largeur de 3,20 mètres au minimum. Il faut encore remarquer que le taux de subvention moyen sera de l'ordre de 70%, savante pondération des subsides cantonaux et fédéraux en fonction de la nature et de l'usage des routes ou des chemins. 3 Ces chemins agricoles sont gérés séparément des chemins forestiers objet d'un article du Journal de Sainte-Croix et Environ du 07 septembre 2022. Plusieurs sont aussi interdits à la circulation et une signalisation de circulation adéquate sera également mise en place à la fin des travaux. La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. CONCLUSION Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder à l'étude pour la réfection des chemins agricoles ;
- d'accorder le crédit nécessaire de CHF 161'550.-TTC. Le compte 9141.22.11 est ouvert au bilan à cet effet • de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- d'amortir cet investissement par le compte 322.3311 sur une période de 15 ans, la première fois au budget 2024. L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de CHF 3'960.- la première année en tenant compte des intérêts (1,5%) sur le montant après déduction de la participation cantonale et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 15 années, le coût représente CHF 3'260.- avec une annuité constante.

Le rapporteur Olivier Guignard

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Louis Cruchaud prend la parole.

Citation

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Dans le projet, je constate que l'on parle de parties enrobées, herbeuses et graveleuses. Je parle en particulier pour la partie enrobée. Sur les chemins agricoles où le trafic agricole est très dense et très difficile dans certains secteurs, en particulier dans les virages serrés et dans les fortes pentes, il est nécessaire de prendre des mesures particulières. Le problème étant que dans des fortes chaleurs, le goudron, l'enrobé reste sur les roues des véhicules donc il n'est plus sur la route et cela dégrade très vite les chemins. Je pense qu'il faudrait regarder à poser des plaques de béton armé comme cela se fait souvent en plaine. Ces plaques se posent sur un sol stabilisé et durent des décennies sans jamais bouger, c'est très solide. Je pense que ce serait quelque chose à regarder avec la Municipalité : poser des plaques de béton armé à des endroits stratégiques, qui soient beaucoup plus solides. Merci.

Fin de citation.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-11. Celles-ci sont acceptées telles quelles par **32** oui, **1** opposition et **6** abstentions par vote électronique (un-e membre du Conseil n'ayant toutefois pas voté).

14. No 22-12 Surveillance et investigations complémentaires de l'ancienne décharge «Combe-de-ville»

Le rapport de la commission est lu par **M. Thierry Luthringer**, rapporteur.

Citation

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, La commission chargée d'étudier le préavis n°22-12 s'est réunie le mercredi 21 septembre 2022 à la salle de la municipalité. Elle était composée des conseillers suivant-s : M. Eric Jutzet Bassi, M. Claude Michaud, M. Patrice Bez, M. Olivier Troyon, M. Michaël Mollet, M. Sébastien Pavid et du rapporteur soussigné en remplacement de Mme Béatrice Béguin. La municipalité était représentée par M. Yvan Pahud et M. Grégoire Wyss, chef du service technique. Ces derniers nous ont donné les explications nécessaires et ont répondu à nos questions, ce dont nous les remercions. Mrs Pahud et Wyss nous ont précisé quelques éléments dont l'aspect historique de cette surveillance. En effet, cet endroit a servi

de nombreuses années comme « dépotoir » industriel à ciel ouvert (bacs acides, hydrocarbure, produits chlorés, batteries etc.) mais des réfrigérateurs, des carcasses de voiture et nous en passons y étaient aussi abandonnés. C'est donc une bombe à retardement ! Les premières investigations datent de 1980. En 2015 un premier forage a été effectué à plus de 190 mètres qui n'a pas démontré de pollution des eaux souterraines. Un 2ème et un 3ème forage dans le vallon ont été effectués qui ont amené au même résultat. En effet, à l'époque il était pensé que les eaux souterraines se collectaient dans le vallon d'entre-roches pour se jeter dans la Noiraigue. Après vérification, c'était erroné. Ces dernières ont un tout autre parcours, elles passent par Les Verrières pour se jeter dans l'Aareuse 7 jours plus tard. Le chemin n'est donc pas direct. A ce jour, si les eaux souterraines ne sont pas polluées, nous ne savons pas ce qu'il en est des eaux de surface. Pour information, ce sont les eaux de pluie. Peut-être devons-nous assainir, si c'est le cas ce sera bien plus complexe. En effet, si un enrobé recouvre une grande partie de l'ancienne décharge, la partie ouest (talus en direction de la Chaux) ne l'est pas, ce qui pourrait créer une pollution. A ce jour, des inconnues existent, notamment celle de la provenance de ces eaux : viennent-elles également de la STEP de l'Auberson ? Le collecteur situé sous la décharge est-il en bon état ? Il faut savoir que l'origine de la demande est fédérale d'après l'art. 10 al 2 lettres a. de l'OSites. Ce sont les communes en collaboration avec le canton qui doivent établir une surveillance voire un assainissement. C'est un long processus dont les étapes sont bien définies qui a commencé en 2006. Depuis de nombreuses données ont déjà été collectées sur l'hydrologie mais pas sur les eaux de pluie, d'où la nécessité de cette surveillance. Concernant le budget, il fait office de cahier des charges pour le bureau d'étude. Il a été élaboré avec les services du canton. Un appel d'offre doit être lancé. Le montant total est donc une estimation. Dans tous les cas, la commune prendra à sa charge que le 20% réparti sur 3 ans. En effet, le 80% est subventionné. La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies. Il n'y pas eu de débat concernant les conclusions ci-dessous. C'est pourquoi à la majorité, la commission vous recommande d'adopter ce préavis.

CONCLUSION Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX, Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- D'autoriser la Municipalité à procéder à la surveillance et aux investigations complémentaires de l'ancienne décharge « combe-de-Ville » ;
- D'accorder le crédit nécessaire de Chf 266'000,--. Le compte 9141.22.12 est ouvert au bilan à cet effet ; • De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment dans le cadre du plafond d'emprunts de la législature en cours ;
- D'amortir cet investissement, après déduction de la subvention cantonale, par le compte 451.3311 sur une période maximale de 5 ans, la première fois au budget 2024. L'influence de l'investissement sur le budget sera de l'ordre de Chf 11'440.—la première année en tenant compte des intérêts (1.5%) sur le montant après déduction de la participation cantonale et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les 5 années, le coût représente Chf 11'120.—avec une annuité constante.

Au nom de la commission, le rapporteur Thierry Luthringer,
Sainte-Croix le 22 septembre 2022

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

M. le Président donne lecture des conclusions du préavis 22-12.

Celles-ci sont acceptées telles quelles par **40** oui par vote électronique.

15. Interpellations, propositions, questions

Interpellation de **M. Patrice Bez.**

Citation

Sécheresse 2022 et changements climatiques : mesures d'urgence

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La sécheresse de 2022 a engendré des conséquences jamais observées sur l'approvisionnement en eau et la production fourragère sur des alpages du Jura vaudois. Nos estivages communaux n'ont pas été épargnés, et pour certains exploitants la saison a été fortement raccourcie. Cette situation, extrêmement grave, risque malheureusement de se répéter de plus en plus souvent à l'avenir et devrait inciter les propriétaires, les exploitants et l'Etat (Canton et Confédération) à prendre des mesures d'une ampleur sans commune mesure avec ce qui a été entrepris jusqu'ici. Les moyens financiers dégagés à ce jour par notre Commune, le Canton et la Confédération ont certes permis d'améliorer l'approvisionnement en eau de nos alpages, mais ceux-ci s'avèrent aujourd'hui insuffisants.

Face à cette situation, des **mesures d'urgence** doivent être prises par le Canton afin de pouvoir réaliser de nouveaux ouvrages dans des délais très courts et en évitant des procédures administratives inutiles, longues et coûteuses.

Par conséquent, nous demandons à la Municipalité de Ste-Croix qu'elle prenne contact avec le Canton afin que celui-ci dégage des moyens financiers extraordinaires, pour 2023 déjà.

Finalement, n'oublions pas qu'en plus des fortes préoccupations liées aux sécheresses estivales, le loup a fait plusieurs apparitions sur notre territoire. Trop c'est trop pour nos agriculteurs responsables de notre approvisionnement en denrées alimentaires de base !

Ste-Croix, le 10 octobre 2022. Pour le PLR
Patrice Bez, président.

Fin de citation

Vœu de **M. Thierry Luthringer** :

Citation

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chers collègues, c'est un vœu pour une aide à la population et aux petites entreprises vulnérables. Comme nous le vivons tous l'inflation est galopante avec la hausse des prix de l'énergie, de l'essence, des caisses maladies et j'en passe. Cela devient insupportable pour bon nombre de familles et de petites entreprises. Il a été calculé pour une famille moyenne avec deux enfants que la perte du budget sera au moins de Chf. 270.- par mois et qu'une personne retraitée sur cinq vit actuellement sous le seuil de pauvreté. Les chambres fédérales, les cantons et de nombreuses communes réfléchissent comment aider les personnes les plus vulnérables comme les personnes âgées, les familles, les travailleuses, travailleurs pauvres et les petites PME. En tant que Commune, nous avons le devoir d'aider les plus faibles et de faire preuve de solidarité. A ce titre, le groupe PS-Vert formule le vœu que la Municipalité informe la population du catalogue des aides communales et cantonales déjà existantes. En effet, il est possible que certaines personnes aient droit à des subsides ou autres soutiens et n'en aient pas connaissance. La crise de l'énergie fait bondir les coûts et grève les budgets, alors que les rentrées stagnent ou baissent. Il en est de même pour la Commune. Nous sommes néanmoins dans une période d'élaboration du prochain budget 2023 et nous formulons le vœu à la Municipalité de garantir au minimum les aides allouées existantes du budget 2022, voir d'en augmenter certaines afin de cibler davantage les populations et les PME qui en auraient besoin.

Fin de citation

M. Olivier Troyon prend la parole.

Citation

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, chers amis conseillers, en tant qu'utilisateurs de la Côte de Sainte-Croix, on a pu observer, il y a quelques mois déjà, des investigations ou sondages au pied du Château que j'imagine en vue d'un tunnel. Mais depuis plus rien à l'horizon. Ni d'informations. Est-ce que la Municipalité peut nous donner des informations sur la suite de cet objet ?

Je vous remercie.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond que le projet suit son cours vu que la mise à l'enquête a été effectuée avec toute une série d'oppositions. Celles-ci sont actuellement traitées par le Canton.

Les informations que nous avons qui sont surtout au niveau du Grand Conseil avec mon collègue, Cédric Roten, est que le préavis soit l'EMPD qui sera présenté au Grand Conseil devrait se faire en début d'année prochaine entre le premier et le deuxième trimestre. Nous n'avons pas d'autres informations mais le Canton doit déjà traiter les 17 oppositions pour aller de l'avant avec ce projet. Le planning était inclus avec ces oppositions : EMDP présenté fin 2022, début 2023 avec des travaux prévus dès 2024.

M. Thierry Luthringer a une question concernant l'augmentation de coûts liés à l'énergie et vis-à-vis du gaz car nous savons qu'il y a eu un bond conséquent. Est-ce que vous pourriez nous informer sur ce bond et est-ce que vous pourriez nous informer sur les implications concernant non seulement le budget mais surtout sur ce qui se passe aujourd'hui par rapport à cet aspect ? Comment allez-vous gérer cela ?

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond

Citation

Tous les utilisateurs du gaz ont déjà été informés de la hausse faite dernièrement au niveau du tarif du gaz. On est à 9.40 centimes par kw/h et on passerait à 11 centimes par kw/h comme déjà annoncé pour le premier trimestre 2023. Aujourd'hui on voit que les incidences par rapport au conflit qui se passe en Ukraine a beaucoup d'impact et les incertitudes sont nombreuses. Malheureusement aujourd'hui le gaz est une monnaie d'échange, façon de parler, puisqu'on parle d'une molécule mais elle est plutôt échangée en bourse. On parle plus d'un produit boursier que d'un produit physique. Il est vrai qu'aujourd'hui il y a beaucoup de variations sur les prix, certains, comme toujours quand il y a des conflits, n'ont pas de morale pour se faire de l'argent sur le dos des autres. Aujourd'hui nous avons déjà une sensibilité par rapport au prix 2023. Il est clair et presque évident que durant l'année 2023, le prix va continuer à monter, on l'espère moins élevé que la hausse actuelle car nous sommes passés à une hausse de 50 à 60% du prix, qui est dure pour les ménages mais également pour la Commune. On espère que courant 2023, la hausse sera moins élevée.

Fin de citation.

M. Thierry Luthringer demande si la hausse de 60% peut être exprimée en francs ?

Monsieur le Municipal Lionel Pesenti répond qu'avant la hausse, on était à 7.50 centimes du kw/h, on est passé ensuite à 9.40 centimes et on passe à 11 centimes du kw/h au 1^{er} janvier. Concernant le budget, il y a d'un côté le prix de la molécule, tout est influencé par le transport.

Cette année on parlait d'un budget d'achat de gaz de 2 millions et demi et pour l'année prochaine, pour la même quantité, on parle de 4.7 millions de francs.

M. Le Président revient sur l'interpellation de M. Patrice Bez : il y a besoin du soutien de 5 membres de l'assemblée au moins pour une interpellation. A main levée, c'est effectivement le cas dans l'assemblée des conseillers communaux.

M. Michaël Mollet demande qui s'occupe du dos d'âne devant le collègue de l'Auberson ?

Citation

Il est en piteux état et vu que les travaux chez Tyrode sont finis, il serait bien de le remettre en état.

Je vous rends aussi attentifs pour cet hiver que lors de la livraison du lait devant chez Tyrode, avec la circulation des remorques et voitures, afin qu'il n'y arrive pas d'incident.

Les rondins qui se trouvent dans la cour du collège de l'Auberson sont complètement abîmés.

Si vous pouvez faire quelque chose avant qu'un enfant ne se blesse, ce serait sympa.

En me promenant récemment dans Ste-Croix, j'ai trouvé qu'à la rue de France 15, il y avait un bâtiment un peu délabré. Je demande aux autorités communales s'ils peuvent inciter les propriétaires soit de vendre leur bâtiment qui est un peu délabré soit de le remettre en état. De même, concernant l'ancien bâtiment des harpes Salvi, rue de la Sagne, c'est dommage de laisser des bâtiments devenir dans cet état quand nous avons des entreprises qui veulent s'implanter à Ste-Croix, comme l'entreprise Baud, cela donne un très mauvais retour pour nos autorités, par exemple avec des vitres cassées.

Fin de citation.

M. Pierre-Alain Gerber

Citation

Deux postes étaient à repourvoir ce soir pour l'ACRG. Si le poste pour l'UDC-Ind a été repourvu, je n'ai pas eu le temps de vous faire la proposition de nommer Mme Bassi pour remplacer Mme Leguéré.

C'est pourquoi je demande à cette assemblée si elle accepterait de nommer ce soir Mme Bassi malgré son absence. Je vous rappelle que l'ACRG va investir pour 34 millions dans les 10 prochaines années et que nous sommes les principaux bailleurs de cette association. Nos Municipaux, Messieurs Fasola et Pahud ne peuvent pas siéger à l'heure actuelle pour des raisons d'agenda qui s'entrechoquent avec l'AARAS qui programme en même temps ses séances. C'est pour cette raison que je vous demande d'accepter cette proposition pour renforcer notre représentation au sein de l'ACRG.

Fin de citation.

La proposition de M. Gerber de nomination de Madame Bassi à l'ACRG dès cette séance est acceptée à main levée à l'unanimité.

M. Patrice Bez

Citation

Mesdames, Messieurs, j'ai fait partie des remontées mécaniques et j'ai démissionné au printemps. Je voulais remercier Yvan Pahud pour l'excellent travail qui est fait, c'est un peu un des capitaines du bateau actuellement et je voulais savoir ce qu'il en est pour l'hiver prochain, j'entends beaucoup de choses : est-ce que ça va être ouvert quand on a de la neige ? Est-ce que ça va être ouvert le week-end, que le mercredi ? Ceci pour prévenir un peu sur nos sites internet, que ce soit pour l'hôtel ou l'office du tourisme sûrement, de voir si on peut savoir d'avance si cela va être ouvert quand il y a de la neige ou que le mercredi, samedi et dimanche, avoir un peu la situation actuelle si possible, ce qui peut être annoncé ce soir par rapport aux remontées mécaniques. Merci.

Fin de citation

Monsieur le Municipal Yvan Pahud répond que la saison d'hiver se prépare actuellement au sein du comité des remontées mécaniques.

Citation

Nous sommes attentifs également aux informations que nous recevons du Canton et de la Confédération sur les possibles restrictions qu'il pourrait y avoir un terme d'électricité et d'eau. Nous avons déjà fait une analyse financière de l'impact de l'électricité sur notre station qui se chiffre à plusieurs dizaines de milliers de francs. Suite à cette hausse de l'électricité, on a pris déjà une première série de mesures mais qui ne sont pas encore définitives, sur les jours d'ouverture. Cela veut dire qu'on ouvrirait toute la semaine durant les vacances scolaires, c'est-à-dire les vacances scolaires de Vaud, Neuchâtel et Genève et puis le reste du temps on ouvrirait le mercredi, le samedi et le dimanche. On est en train de regarder également pour les écoles car nous avons quand même les écoles de la région qui participent en ski à notre station, peut-être qu'on ouvrira encore les jeudis et vendredis. On est en contact avec les écoles parce qu'ils jouent le jeu avec notre station, nous n'aimerions pas dire qu'on ouvre que le mercredi et les écoles ne pourraient plus venir, donc on est déjà en discussion sur ce côté-là mais aujourd'hui c'est un peu tôt car on a une séance de comité jeudi soir donc dès qu'on a des informations, on ne manquera pas de le communiquer à tous les acteurs touristiques et aux hôteliers. En termes d'utilisation d'eau pour les canons à neige, on va essayer de fabriquer le minimum de neige pour notre station mais si on ne fabrique pas de neige, c'est clair qu'on ne peut pas ouvrir la station. C'est un savant mélange de proportions pour qu'on puisse garantir un tout début de saison et ensuite on compte sur la neige mais si la neige n'est pas au rendez-vous, peut-être qu'on devra prendre des mesures plus dures mais

aujourd'hui c'est un peu tôt pour y répondre. J'ai bien pris note d'informer tous les acteurs touristiques si on doit restreindre les jours d'ouverture.

Fin de citation.

M. Michaël Mollet demande si, vu le coût de l'augmentation du prix de l'essence, le kilomètre étant plafonné pour les employés communaux à 70 cts., est-ce que ce kilomètre pourrait être monté à 90 cts. ?

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond qu'il va être tenu compte de cette remarque au niveau de l'élaboration du budget mais qu'à partir d'un certain montant, ce montant est imposé comme salaire, ce qui n'est pas le cas avec le montant de 70 cts. au kilomètre. Il faudra voir quelle est la volonté de la Commune par rapport à cela. Il sera répondu lors de la prochaine séance du Conseil par l'intermédiaire du budget.

M. Basile Geiser remarque qu'il est dommage que la partie location de biens soit disparue du site web de la Commune. Cela permettrait de regrouper les annonces locales et d'avoir une manière simple d'accéder à tout ce qui était en location sur la Commune.

Monsieur le Syndic Cédric Roten répond qu'il a également reçu cette interpellation d'un citoyen sur le même sujet. C'est un des services qui a dû être retiré du site pour deux raisons. D'une part, il n'était jamais à jour, les gens donnaient l'information lorsqu'ils avaient un bien à louer mais ne communiquaient jamais quand le bien était retiré de la location, ce qui rendait le suivi difficile. Il a été préféré de privilégier les sites déjà en place afin de donner une information plus pertinente plus que d'avoir une information qui n'était pas à jour sur le site de la Commune. C'est un choix qui a été fait par la Municipalité lors de la refonte du site. Il est encouragé d'utiliser les outils en ligne qui sont déjà disponibles et qui permettent de mieux répondre à cette demande.

Monsieur le Municipal Lionel-Numa Pesenti répond concernant la remarque de M. Mollet sur le dos d'âne et les travaux de réfection à l'Auberson. Il y a déjà eu plusieurs demandes similaires de sécurisation par rapport aux enfants au sein du Conseil, la question d'un feu etc. Ce sont des éléments qui devraient être regroupés dans une seule étude. Un préavis devrait être déposé au début de l'année prochaine. Il a été tenu compte de la question des travaux de l'entreprise Tyrode et il y aura très certainement un nouveau parking communal qui sera fait près du temple également. En mettant tous ces éléments ensemble, il y a une réflexion comment mettre les choses en place et une réponse sera donnée qui devrait répondre à bon nombre de soucis, notamment par rapport à la sécurisation de nos petites têtes blondes sur le chemin de l'école mais ce sera pour le courant de l'année prochaine.

Monsieur Le Président indique que les zapettes peuvent être laissées à la place des conseillers, elles seront récupérées ensuite.

La séance est levée à 21h55.

Le Président

Jean-Michel Bolens



La secrétaire

Mary-Claire André Mollet

Annexes : Présentation du projet de la piscine des Replans ainsi que les commentaires de M. Troyon pour chaque slide (envoi par e-mail uniquement).



Textes Présentation Conseil 2-2

Diapo 1

Salutations : Monsieur le Président
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux
Chers(ères) collègues su conseil
(Cher public)

Je remercie en premier lieu la Commune de Sainte-Croix et la Commune de Bullet pour l'octroi du mandat, suite à la procédure d'appel d'offre, de ce beau projet, d'importance pour notre région.

Projet, qui me tient à cœur...

Diapo 2

C'est bien sûr le projet de la rénovation de la piscine des Replans, dont vous apercevez, ici, une photo historique du site tel qu'il a été créé en 1961.

J'ai donc le plaisir de vous présenter ce soir l'aboutissement de cette phase d'Avant-projet.

Diapo 3

La rénovation de la Piscine se décline en fait en 4 actions, ou volets.

1: Démolition des bâtiment ECA n° 2225 a, b, c et d
Vétustes et ne répondant plus aux normes actuelles.

Vous constaterez qu'ils apporteront tout un dégagement su la plaine, véritable atout du site.

2. Création d'un nouveau bâtiment d'exploitation avec restaurant et vestiaires
Le périmètre défini par les organisateurs de l'appel d'offre est plus ou moins l'emplacement des terrains de beachvolley
3. Agrandissement du bâtiment technique piscine ECA 2602
Besoin de mise aux normes du traitement de l'eau et production de chaleur de l'eau des bassins
4. Réaménagements extérieurs
Essentiellement du terrassement, notamment dans la zone des bâtiment démolis

Diapo 4

La construction en amont de la parcelle forme un front bâti offrant un dégagement plein Sud sur la plaine et les Alpes.

Cette intervention valorise les espaces verts, redonnant à la piscine des Replans sa réelle interaction qu'elle a avec la nature environnante.

Diapo 5

L'entrée du site, aujourd'hui.

Dur, fermé, qui par sa masse cache aux visiteurs le trésor de verdure du lieu, resté finalement très naturelle.

Diapo 6

Le mot « Dégagement » prend tout son sens dans l'avant-projet que je vous présente aujourd'hui.

Et ceci redonne la relation directe à la nature caractéristique de la Piscine des Replans

Sur cette vue, une seule construction perce l'écrin de verdure.

C'est justement le chemin qui accueille le visiteur et le conduit à l'entrée

Diapo 7

Voici une vue plus générale depuis l'Ouest

Accès principal Ligne verticale reliant le grand parking à l'entrée du complexe

- Parking voitures sur le grand parc existant
- Parking secondaire sur le chemin des Replans pour les vélos, vélos électriques
- Et zone pour les personnes à mobilité réduite

Accès secondaire Par le chemin existant derrière l'ancienne bâtisse du télésiège

Accès plein pied

Pour les secours

Pour les livraisons

Pour les personnes à mobilité réduite qui ne pourraient emprunter les escaliers

Bâtiment principal Nouveau

Les Bassins Existants

La technique Zone sous la plage du grand bassin

L'extérieur Jeux, soleil, etc.

Diapo 8

Vue depuis l'Est

On reconnaît le site avec le carrefour des Replans, mais, vous pouvez constater que le parti de démolir les anciens bâtiments redonne une réelle harmonie au paysage.

Diapo 9

Accès Principal

L'idée étant que les perspectives attirent le visiteur, tout en lui donnant une orientation claire de l'entrée

Diapo 10

Accès Secondaire

Plein pied avec le bâtiment. Plein pied qui d'ailleurs se prolonge jusqu'au grand bassin

Diapo 11

L'Entrée

Le visiteur passe ou longe la terrasse et le restaurant
Il a toutefois directement une relation avec la piscine

Diapo 12

Le restaurant intérieur

Il protégera chacun en cas d'orage !
Mais il permettra surtout à la clientèle de ressortir dès le retour du soleil, plutôt que de quitter les lieux comme souvent aujourd'hui.

Ce restaurant permettra aussi et c'est bienvenu, de prolonger la saison tant au printemps qu'en automne...

... Voir, toute l'année, pourquoi pas, selon les futures négociations en communes, sociétés et tenancier.

Diapo 13

Vue depuis l'aire de jeux

Nouvel espace gagné sur les anciens bâtiments
Idéalement exposés, il propose, ici au premier plan, l'espace des plus petits et au fond celui des plus grands.

Bien entendu, toujours avec une relation à la Buvette, source de boissons fraîches et de glaces tant appréciées.

Diapo 14

La Plage sèche

Nouvel espace imaginé sur le futur agrandissement du local technique
Baigné par le soleil, les exploitants pourraient proposer par exemple des transats sur ce véritable solarium

A relevé qu'il est imaginé de plein pied entre le restaurant et le grand bassin

Diapo 15

Vue depuis la « Moyenne », comme on dit, ou petit bassin.

Peu de changement

Mais toujours la relation aux jeux et à la nature en amont

Par-contre une réelle proximité avec les vestiaires, les sanitaires et les parents... qu'ils soient au Solarium ou... A la Buvette !!

Diapo 16

Vue Amont

J'ai choisi cette vue pour vous faire partager simplement le dégagement retrouvé. Même avec le nouveau bâtiment.

On aperçoit en bas la lisière de la route Bullet / Ste-Croix

Le dénivelé naturel suffit à apporté la notion d'intimité nécessaire aux baigneurs.

Diapo 17

Plan général du site (Ech. 1 : 400.)

Les accès

Les parkings

Les espaces jeux

Les espaces préservés = non touchés

La liaison par la plage sèche (technique

Point de repère les bassins
 La pataugeoire

Diapo 18

Zoom sur la toiture

Conforme aux règlements, le projet offre un grand pan de toit propice à la production d'énergie solaire. Plein Sud !

Sa taille a également été voulue afin de protéger environ 50% de la terrasse du soleil de midi et des petite pluie estivale

L'ensemble a été imaginé pour pouvoir être construit, tout ou partie, en bois et surtout, le toute a été pensé afin de limiter le coût d'exploitation en personnel et en énergie.

Diapo 19

Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41 (0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41 (0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch

L'Etage

Ce volume offert par la toiture abritera les techniques du bâtiment

Pompe à chaleur, Solaire, Ventilation et les dépôts hivernaux nécessaires aux rangements du matériel extérieur

Le solde est encore à définir selon l'avancement du projet, en locaux de dépôts, de stocks secondaires ou pourraient être valorisés en salle de société, salle de réunions, assemblées, etc...

Diapo 20

Le Rez-de-Chaussée.

C'est l'étage principal et le plus important ou tout se passe.

Complexe élaboré sur un seul niveau

Les Flux :

1. Entrée – Terrasse Restaurant
2. Entrée, vide faisant office de tampon comprenant la caisse, puis chemin via les bassins en passant par les vestiaires, armoires, pédiluves
Deux locaux situés aux entrées sont en fait des locaux l'ensemble des besoins du vestiaires. Soit, une douche, un WC et lavabo, table ou chaise et espace vaste.
Ces locaux sont pour l'usage des personnes à mobilité réduite certes, mais aussi pensé pour les familles.... Ou la maman accompagnée de ces trois enfants en bas âges....
3. Accès direct aux bassins possible bien entendu, si l'utilisateur ne souhaite pas passer par les vestiaires.
 - a. Les entrées seront très certainement de type portail électronique.
4. Accès secondaire pour le personnel de la piscine ou les exploitant du restaurant
5. Liaison aux bassins par la plage sèche
6. A l'intérieur : Cheminement depuis l'endroit de livraison, le dépôt sec, les frigos positifs et négatifs, la cuisine, en bas l'office, la caisse
Retour par le lavage. Circuit conforme aux prescriptions d'hygiène.

On peut constater et c'est une volonté, que de ce point central de l'office, une seule personne à l'œil sur la cuisine, le restaurant, la terrasse et la caisse. ! = Limité le personnel pendant les heures creuses.
7. A l'arrière : les locaux réservés aux personnels, vestiaires hommes et femmes, vestiaires maître-nageur avec son local matériel et sa sortie directe sur les bassins
8. Et entre deux, l'infirmerie accessible depuis le bassin, depuis la terrasse, depuis la cuisine...
Les cheminements possibles de sortie sont divers, si l'on veut éviter de traverser la terrasse par exemple, mais de toute façon de plain-pied avec l'accès des secours.

Diapo 21

Locaux techniques Piscine

Sous la plage sèche !

Ici, montrant les bassins tampons et de rinçages, les filtres, les locaux de stockage des produits chimiques chlore et acide, la zone des pompes, et enfin la zone de production de chaleur, imaginée pour l'heure en copaux.

Diapo 22

Voilà, nous arrivons au terme de cette présentation, qui j'espère, vous a donné assez d'éléments pour vous projeter dans ce que pourra être la piscine dans un avenir proche.

Bien entendu, il s'agit ici d'un Avant-projet, et qu'un gros travail reste à faire sur la phase suivante qui débouchera sur une demande de permis de construire...

Diapo 23

Fin !

A savoir que la commune de Bulle bénéficie, en ce moment même, de la même présentation.

Merci de votre attention !

AA Architecte / Conseiller communal
Olivier Troyon



21-58

Piscine des Replans

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon

Commune de Sainte-Croix et Commune de Bullet





21-58

Piscine des Replans

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon

**Commune de Sainte-Croix
et Commune de Bullet**



Rénovation de la Piscine des Replans

PHOTO HISTORIQUE



Cousin25

www.delcampe.net

Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch



21-58

Piscine des Replans

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon

Commune de Sainte-Croix et Commune de Bullet



Rénovation de la Piscine des Replans

PHOTO HISTORIQUE



Cousin25

www.delcampe.net

Démolition des bâtiments ECA n° 2225 a, b, c et d

Création d'un nouveau bâtiment d'exploitation avec restaurant et vestiaires

Agrandissement du bâtiment technique piscine ECA 2602

Réaménagement extérieurs

Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch



21-58

Piscine des Replans

Vers. 3.6 du 22.09.2022

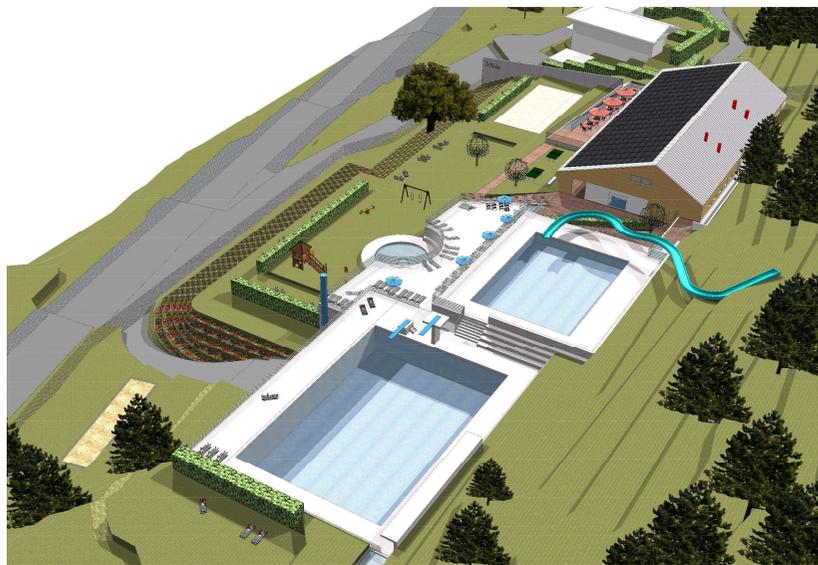
O.Troyon

**Commune de Sainte-Croix
et Commune de Bullet**



Rénovation de la Piscine des Replans

AVANT-PROJET - Evolution 2



Démolition des bâtiments ECA n° 2225 a, b, c et d

Création d'un nouveau bâtiment d'exploitation avec restaurant et vestiaires

Agrandissement du bâtiment technique piscine ECA 2602

Réaménagement extérieurs

Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch



21-58

Piscine des Replans

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon

Commune de Sainte-Croix et Commune de Bullet



Rénovation de la Piscine des Replans

AVANT-PROJET - Evolution 2



Démolition des bâtiments ECA n° 2225 a, b, c et d

Création d'un nouveau bâtiment d'exploitation avec restaurant et vestiaires

Agrandissement du bâtiment technique piscine ECA 2602

Réaménagement extérieurs

Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch



21-58

Piscine des Replans

Vers. 3.6 du 22.09.2022

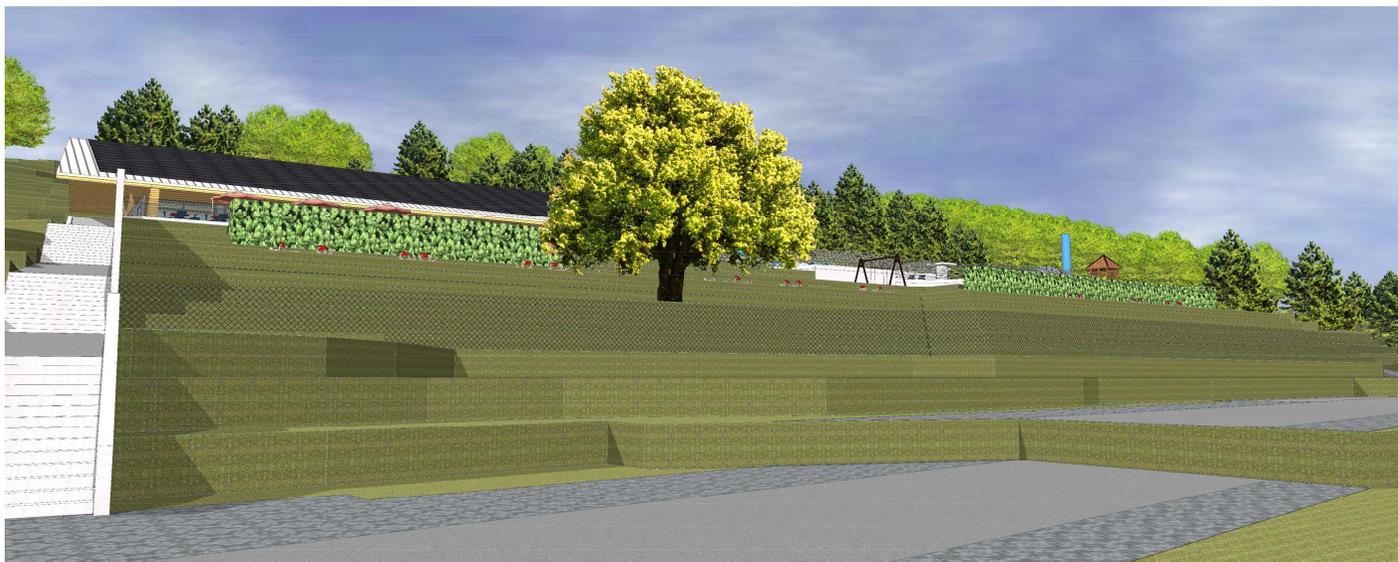
O.Troyon

**Commune de Sainte-Croix
et Commune de Bullet**



Rénovation de la Piscine des Replans

AVANT-PROJET - Evolution 2



Démolition des bâtiments ECA n° 2225 a, b, c et d

Création d'un nouveau bâtiment d'exploitation avec restaurant et vestiaires

Agrandissement du bâtiment technique piscine ECA 2602

Réaménagement extérieurs

Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

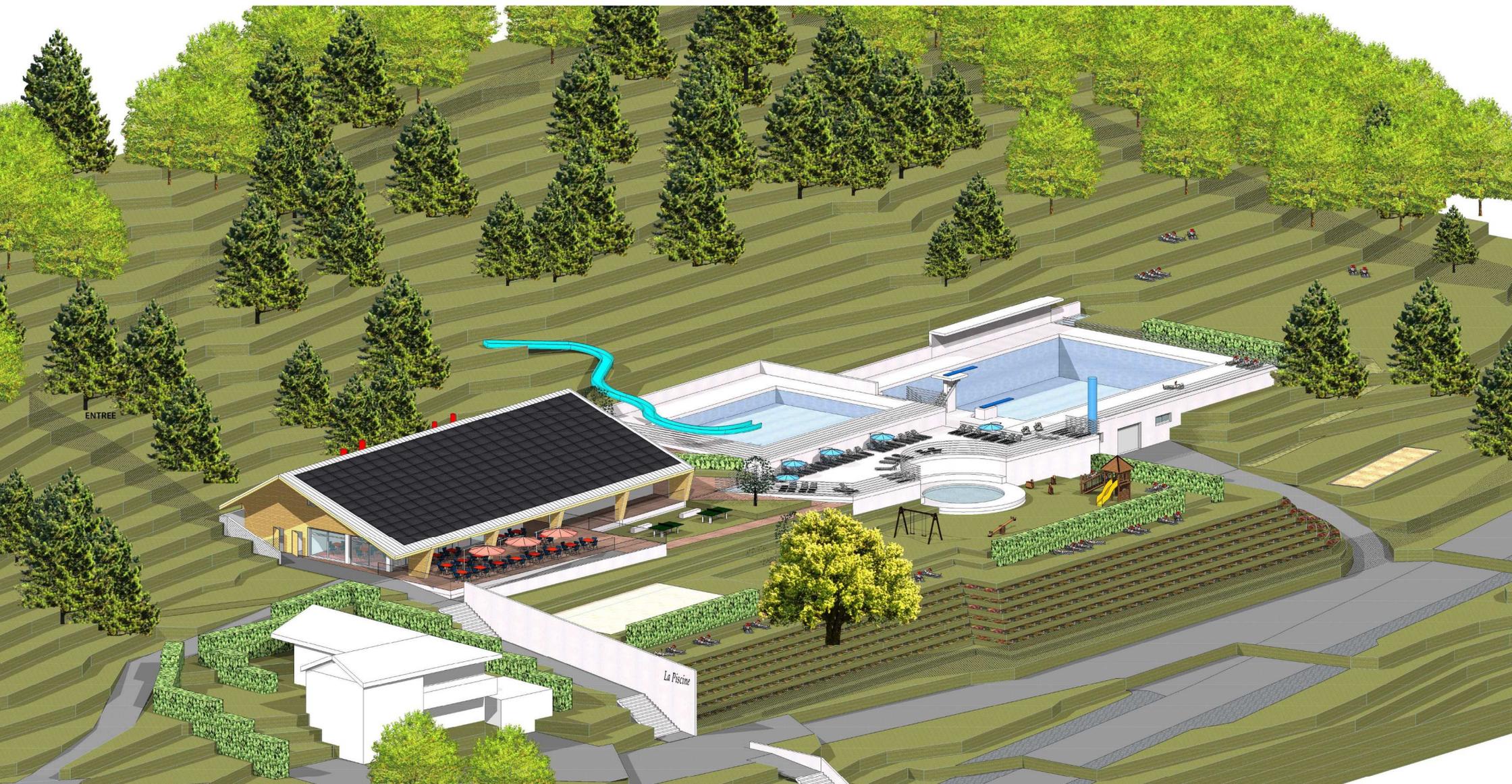
Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch



21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble
Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

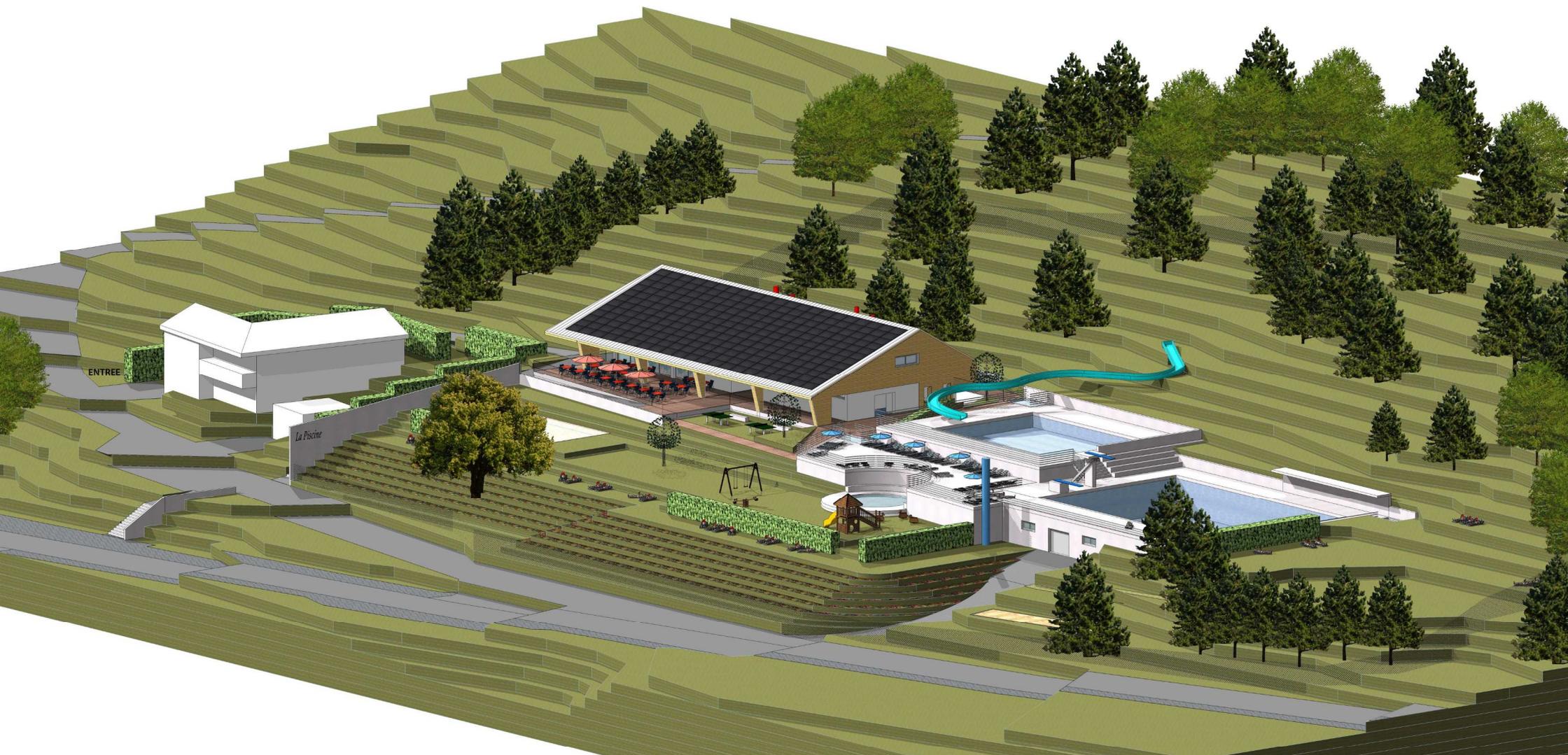
Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch



21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble
Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon





21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon





21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon





21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon





21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



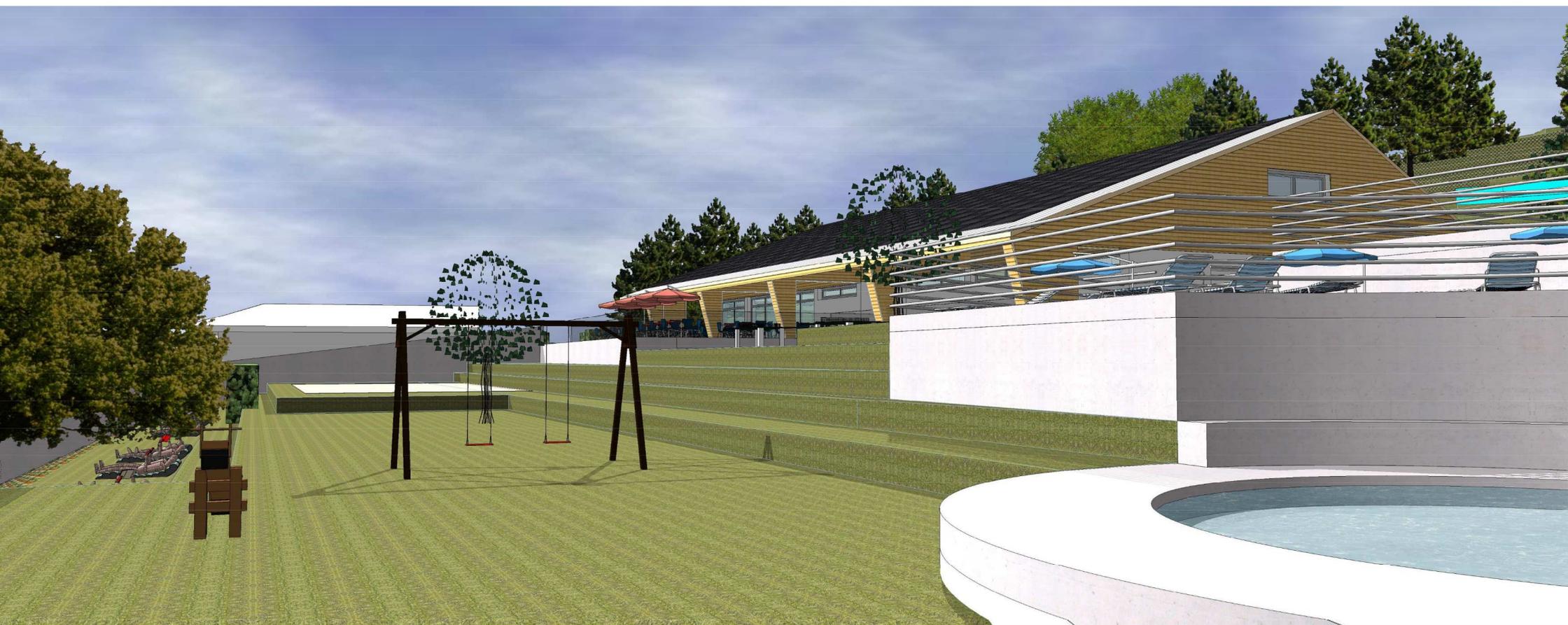


21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



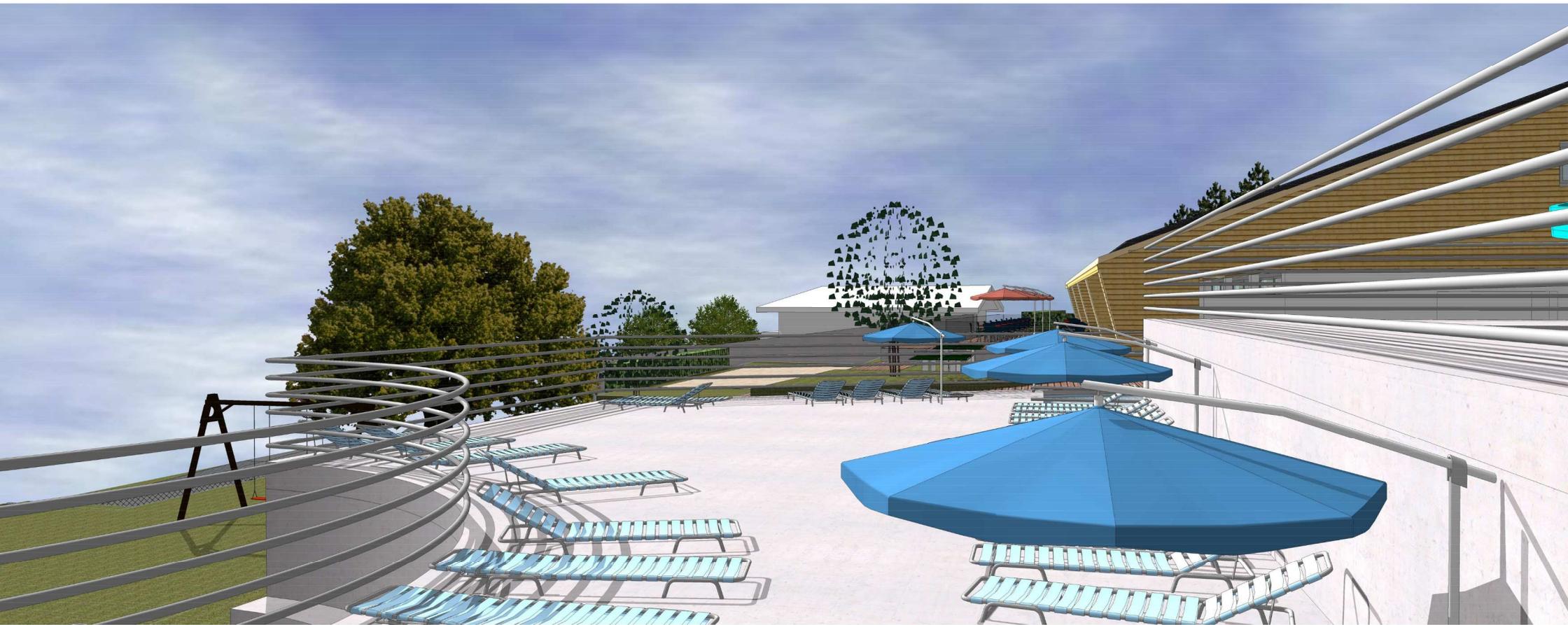


21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



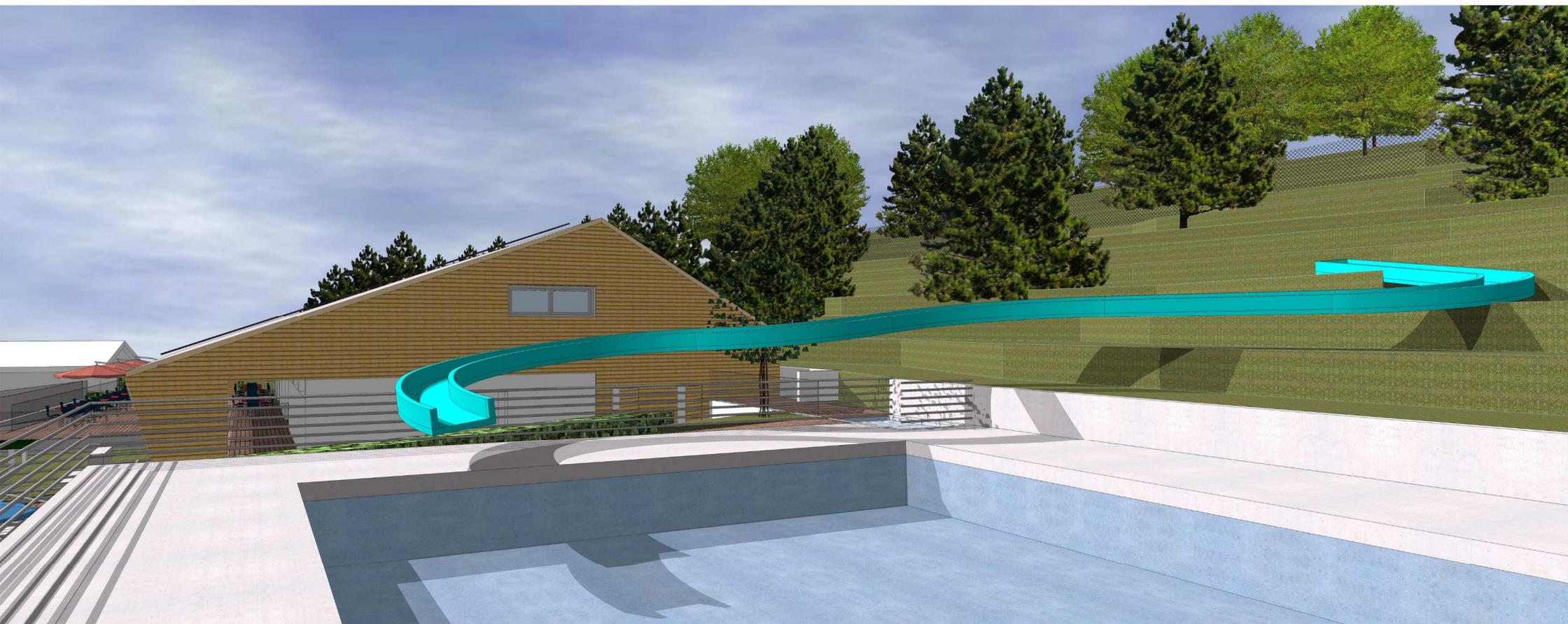


21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



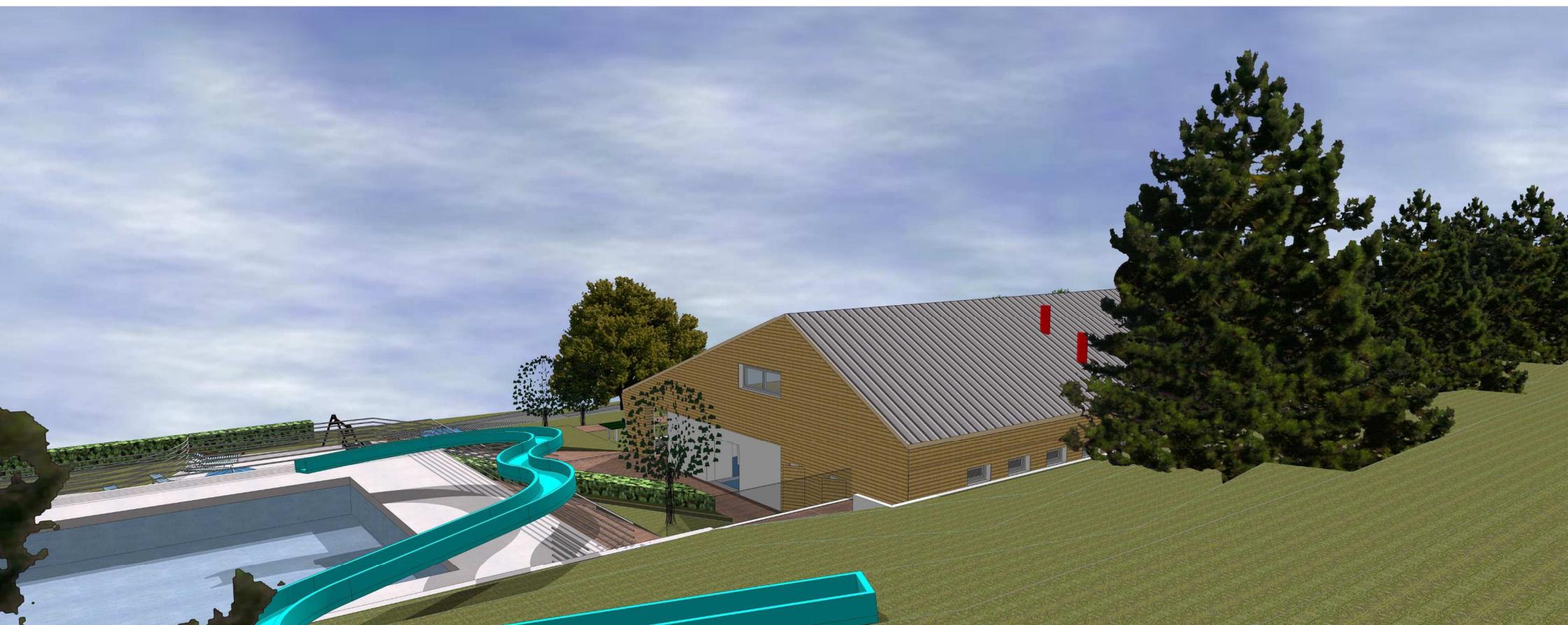


21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

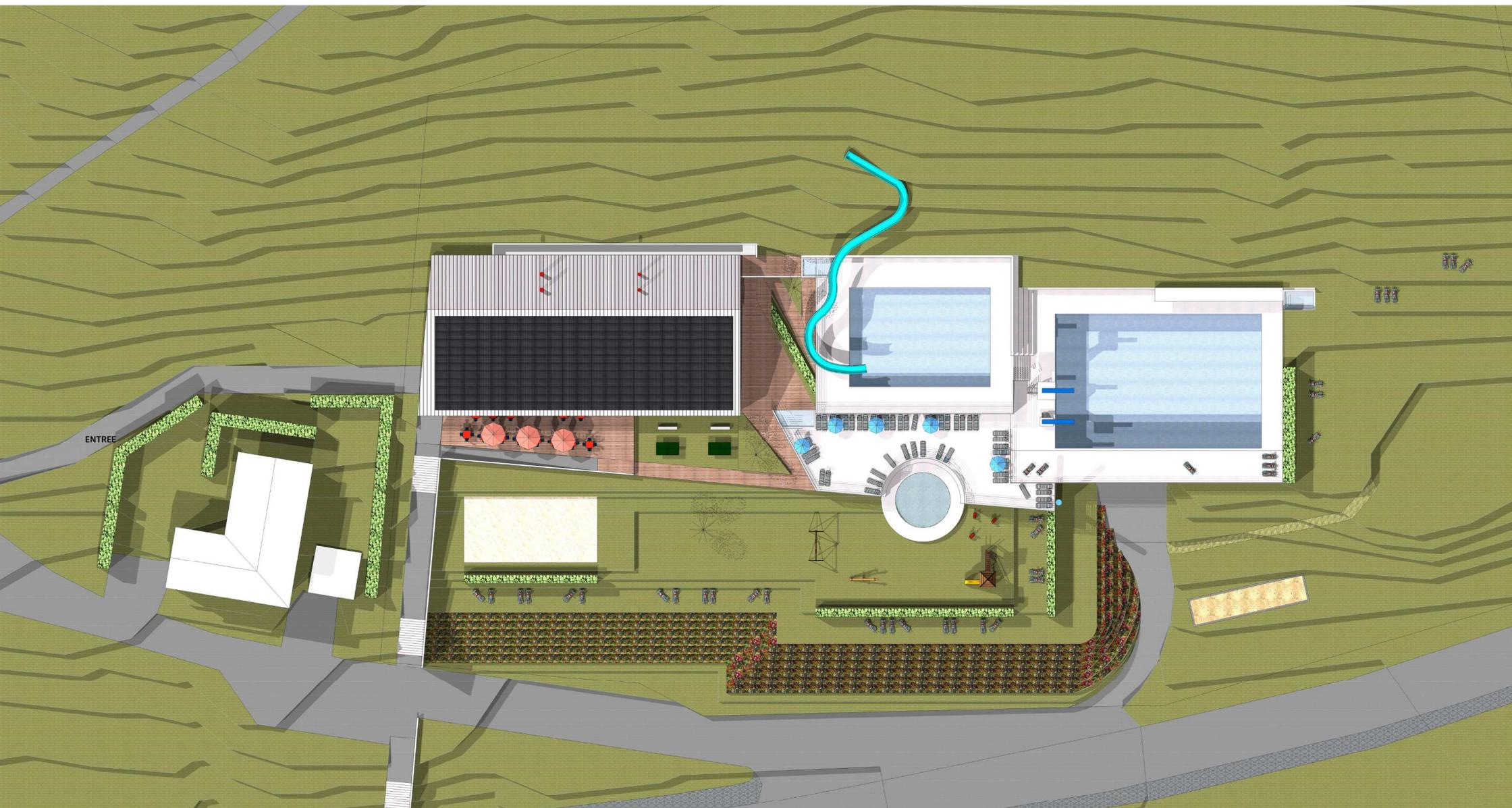
Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch



21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2

Vue d'ensemble
Vers. 3.6 du 22.09.2022

Ech 1:400
O.Troyon



Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch

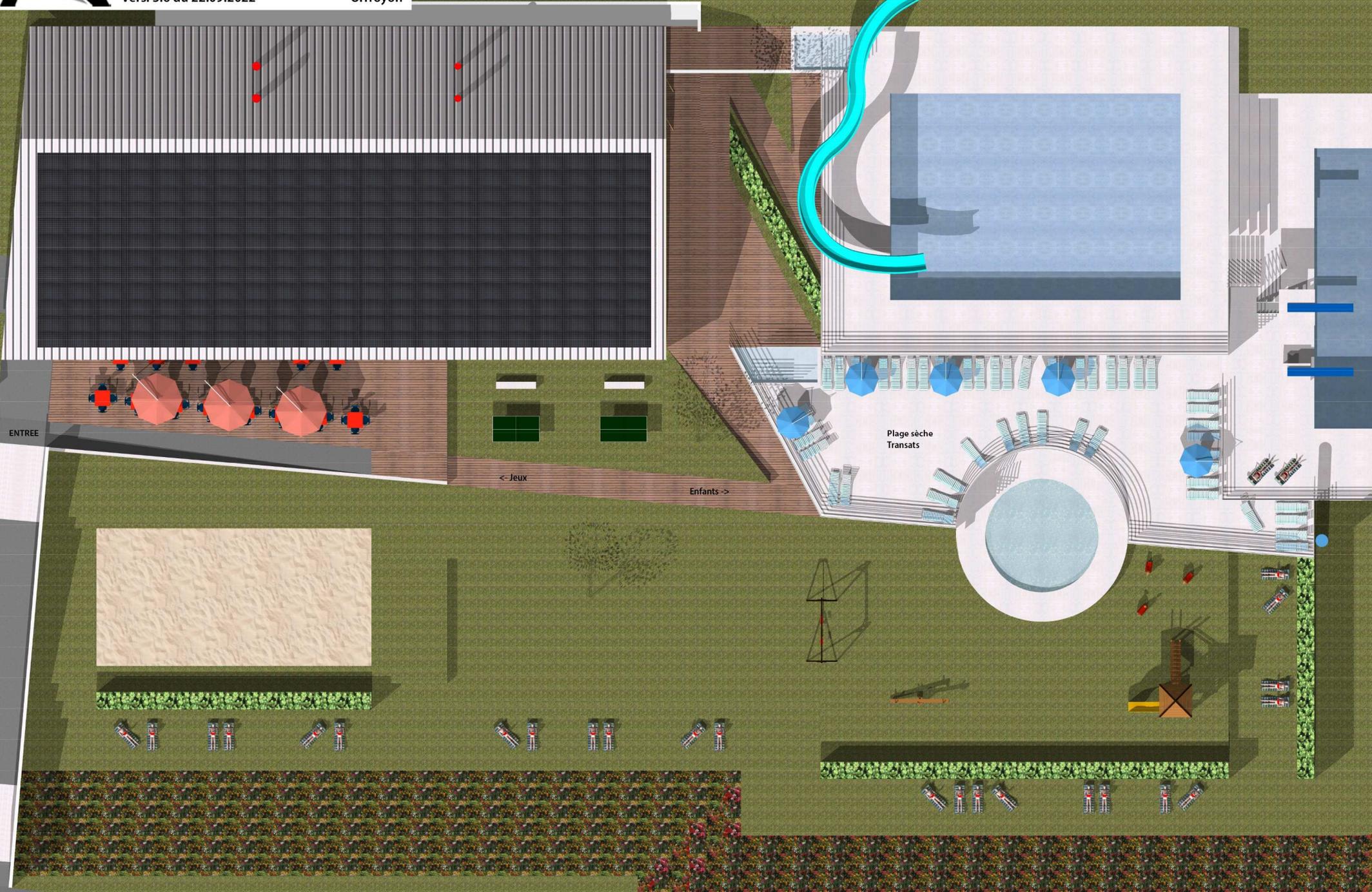


21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2 Echelle 1:200

Plan des nouveaux locaux

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



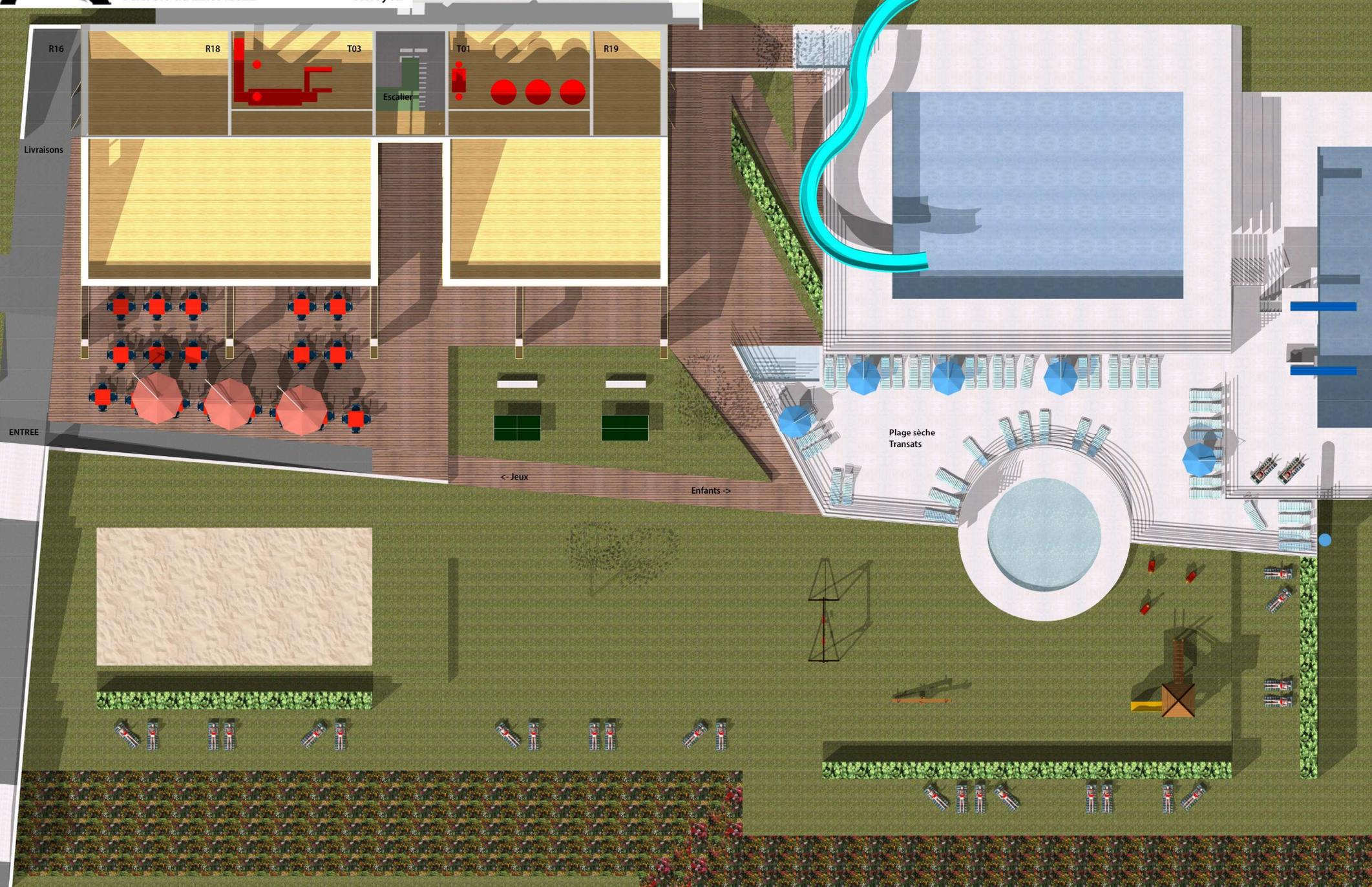


21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2 Echelle 1:200

Plan des nouveaux locaux

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



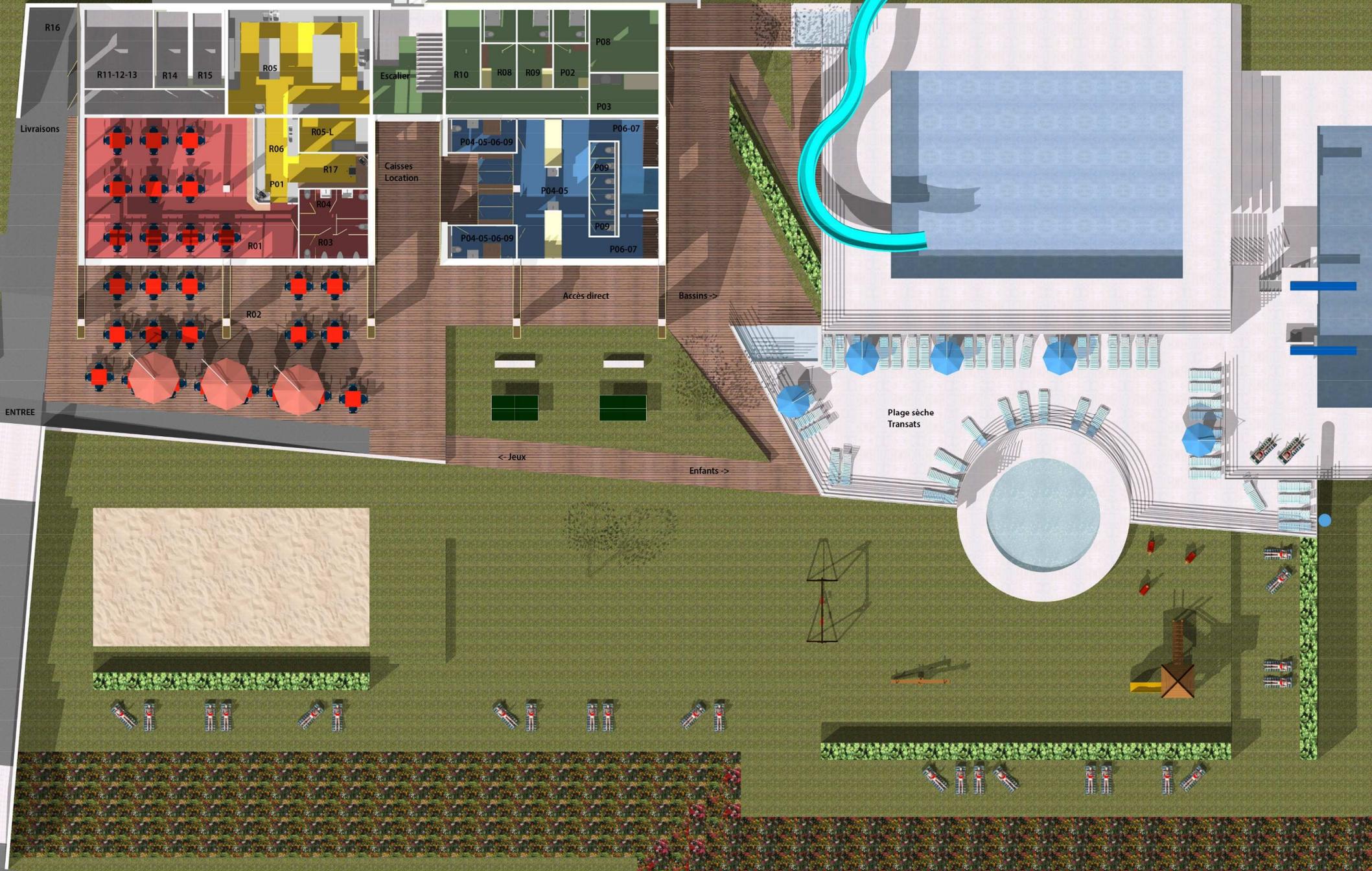


21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2 Echelle 1:200

Plan des nouveaux locaux

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon



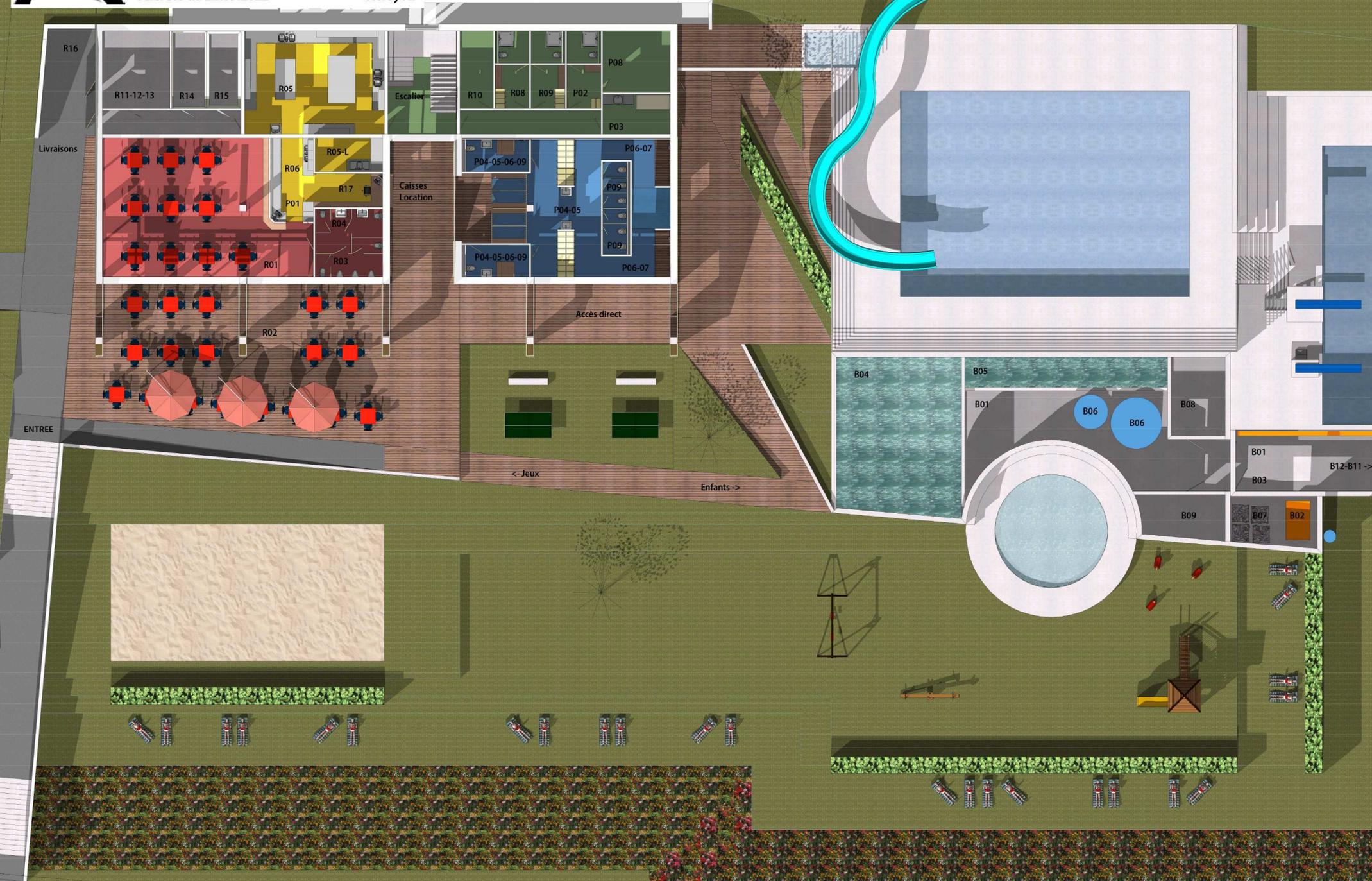


21-58 Piscine des Replans
Avant-Projet Evolution 2 Echelle 1:200

Plan des nouveaux locaux

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon





21-58

Piscine des Replans

Vers. 3.6 du 22.09.2022

O.Troyon

Commune de Sainte-Croix et Commune de Bullet



Rénovation de la Piscine des Replans

AVANT-PROJET - Evolution 2



Démolition des bâtiments ECA n° 2225 a, b, c et d

Création d'un nouveau bâtiment d'exploitation avec restaurant et vestiaires

Agrandissement du bâtiment technique piscine ECA 2602

Réaménagement extérieurs

Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch



21-58

Piscine des Replans

Vers. 3.6 du 22.09.2022

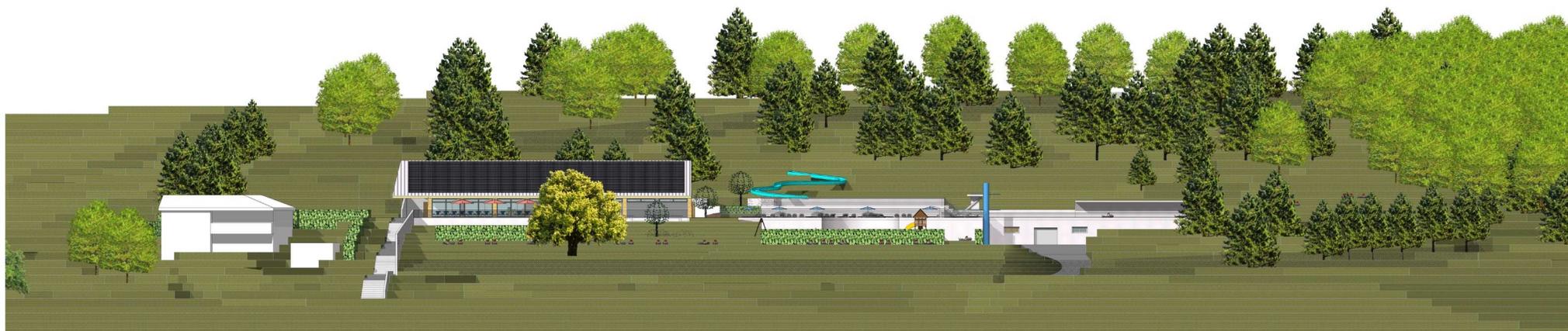
O.Troyon

**Commune de Sainte-Croix
et Commune de Bullet**



Rénovation de la Piscine des Replans

AVANT-PROJET - Evolution 2



Démolition des bâtiments ECA n° 2225 a, b, c et d
Création d'un nouveau bâtiment d'exploitation avec restaurant et vestiaires
Agrandissement du bâtiment technique piscine ECA 2602
Réaménagement extérieurs

**Merci
de votre attention**

Ateliers d'Architecture SA / AA - Pereira + Troyon / associés

Plaine 5 - 1400 Yverdon-les-Bains / +41(0)24 426 16 06 / info@aa-sa.ch + Centrale 22 - 1450 Ste-Croix / +41(0)24 454 49 54 / www.aa-sa.ch